



McGill a récolté un milliard de dons en neuf ans *Page A 5*



Les enfants souffrent de la **violence conjugale** *Page A 4*



La présidente brésilienne dit **écouter la rue** *Page B 5*

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CIV N° 136 LE DEVOIR, LE MERCREDI 19 JUIN 2013 1,13 \$ + TAXES = 1,30 \$

MAIN-D'ŒUVRE

Le Conseil de la fédération se range derrière Pauline Marois, contre Ottawa

ROBERT DUTRISAC
Correspondant parlementaire à Québec

La première ministre Pauline Marois a connu son premier succès concret au Conseil de la fédération en convainquant ses homologues de rejeter le nouveau programme fédéral de formation de main-d'œuvre, la Subvention canadienne pour l'emploi.

Non seulement les premiers ministres des provinces et des territoires exigent l'abolition de ce programme annoncé dans le dernier budget Flaherty, mais ils affirment «*que les ententes ou initiatives de financement fédérales telles la Subvention canadienne pour l'emploi doivent laisser aux provinces et aux territoires le choix de s'en retirer, avec pleine compensation*», peut-on lire dans un communiqué diffusé, mardi, par le Conseil de la fédération.

«*Je me réjouis du leadership de la première ministre, qui donne suite à la motion qui a été adoptée à l'Assemblée nationale*», a déclaré le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et à la Gouvernance souverainiste, Alexandre Cloutier, dans un entretien accordé au *Devoir*. Lui qui avait qualifié le Conseil de la fédération de «*bébel*» qu'il fallait abolir, il soutient toujours que le «*Conseil de la fédération, ce n'est pas l'outil*».

VOIR PAGE A 8 : QUÉBEC



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Il est parti...

Les candidats se bousculent pour succéder à Michael Applebaum, désormais occupé à laver sa réputation

AUJOURD'HUI



Actualités › **Pierre-F. Côté**, le chien de garde des bonnes mœurs électorales durant près de 20 ans, est décédé à l'âge de 86 ans. *Page A 3*

Actualités › **La commission Charbonneau** entend Claude Asselin, l'ex-d.g. de Laval. *Page A 5*



Avis légaux..... B 6
Décès..... A 4
Météo..... B 2
Mots croisés..... B 6
Petites annonces..... A 4
Sudoku..... B 5

JEANNE CORRIVEAU

Tout en clamant son innocence, Michael Applebaum a démissionné de son poste de maire de Montréal, déterminé à consacrer ses énergies à sa défense. Il venait à peine d'annoncer sa décision que, déjà, les candidats se bousculaient pour briguer sa succession.

Pressé de toutes parts de démissionner au lendemain de son arrestation par l'Unité permanente anticorruption (UPAC), Michael Applebaum a déclaré forfait, devenant ainsi le deuxième maire de Montréal à quitter ses fonctions en sept mois.

Dans une déclaration prononcée à 15h30 dans le hall d'honneur de l'hôtel de ville, Michael Applebaum a défendu son intégrité : «*J'aimerais d'emblée vous dire que je maintiens mon innocence. Je ne peux pas commenter les différentes accusations et les différents rumeurs, mais j'ai l'intention de me battre comme je l'ai toujours fait et je n'ai jamais pris un sou à personne.*»

M. Applebaum a toutefois convenu qu'il lui devenait difficile, dans les circonstances, de demeurer maire de Montréal. «*Vous comprendrez que je vais miser toutes mes énergies sur ma défense et sur ma famille*, a-t-il expliqué.

J'ai la profonde conviction d'avoir toujours agi

dans le meilleur intérêt des Montréalais et je vais tout faire pour leur démontrer que les accusations contre moi ne sont pas fondées, a-t-il ajouté, visiblement ébranlé. *Je veux dire aux Montréalais que je les aime. Je comprends leur frustration, leur déception et leur cynisme par rapport au climat politique des dernières années.*»

Une mairie convoitée

La décision de Michael Applebaum n'a pas causé de surprise à l'Hôtel de Ville, où la majorité des élus avait réclamé son départ. Le maire

VOIR PAGE A 8 : APPLEBAUM

Génération conciliation études-travail-famille

L'image traditionnelle de l'étudiant a volé en éclats, l'État et les universités doivent s'adapter

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD

Lors de la collation des grades de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, on a vu ces jours derniers de toutes nouvelles médecins fraîchement diplômées monter sur scène coiffées du mortier, diplôme à la main et... bébé dans les bras. Jusque dans des facultés aussi classiques que médecine, le modèle de l'étudiant tel qu'on le connaît — aux études, sans enfants, sans emploi — est en train de craquer.

Le jeunot de 19 ans complétant un baccalauréat en trois ans, son emploi du temps étant ex-

clusivement consacré aux études, n'est plus la norme. Un portrait inédit du Conseil supérieur de l'éducation (CSE) invite les universités et l'État à adapter leurs pratiques et politiques à l'étudiant nouveau genre : car il travaille, change les couches de bébé entre deux séminaires et opte de plus en plus pour le temps partiel.

Et plus encore : s'il travaille autant qu'on le dit, ce n'est pas tant parce que les études coûtent si cher, mais bien parce qu'il chérit l'autonomie et que cette indépendance se paie. Ce serait donc



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

VOIR PAGE A 8 : GÉNÉRATION

Stores de Qualité
FABRIQUÉ AU QUÉBEC

L'Artisan du Store

CLAUDE BOUCHARD
Montréal - Laval
Longueuil
514-231-8677
www.storesdequalite.ca

OPAQUES, SOLAIRES ou TRANSLUCIDE

SUR MESURE

- Stores motorisés
- Toiles à rouleau
- Stores romains
- Panneaux coulissants
- Stores horizontaux de voilage
- Stores horizontaux de bois, de PVC, de métal
- Stores verticaux PVC
- Toiles pour verrière
- Persiennes
- Stores extérieurs
- Toiles solaires

TOILES SOLAIRES

- DÉCORATIVES
- MOTORISÉES

50%
de rabais ou
INSTALLATION GRATUITE

STORES HORIZONTAUX DE VOILAGE

ESTIMATION GRATUITE

RÉSIDENTIEL ET COMMERCIAL

MONTRÉAL 514-231-8677

LAVAL 450-627-3716

LONGUEUIL 450-445-9829

QUÉBEC 418-654-8677

TROIS-RIV. 819-696-8677

REPENTIGNY 450-585-7577

TERREBONNE 450-437-4666

ST-SAUVEUR 450-227-7377

BROMONT 450-534-4377

Certifié 5 Étoiles®

MARKETING & PUBLICITÉ

514 796-8677 • 418 692-6677

® Marque de commerce déposée de Solution certifiée 5 étoiles Inc.

ACTUALITÉS

Les sénateurs Demers et Smith monnaient aussi leurs discours

HÉLÈNE BUZZETTI
Correspondante parlementaire à Ottawa

Alors que les troupes de Stephen Harper continuent de s’attaquer à Justin Trudeau pour avoir monnayé ses discours, au moins deux sénateurs conservateurs s’adonnent à la même pratique. Larry Smith touche 10 000 \$ par conférence tandis que Jacques Demers facture, quoiqu’au rabais, les groupes d’alphabétisation devant lesquels il prend la parole.

L’ex-entraîneur de hockey Jacques Demers fait affaire avec deux agences de placement de conférenciers, dont Orizon. L’une d’elles lui verse entre 4 000 et 5 000 \$ par discours

(mais facture davantage les organisateurs de l’événement).

En entretien avec *Le Devoir*, M. Demers explique que, lorsqu’il s’adresse à des œuvres caritatives, en particulier les organismes en alphabétisation, il retourne une partie de l’argent reçu. Mais il en conserve aussi une partie, soit en moyenne 2 000 \$ par discours selon lui. «*Il y a certains montants qui sont minimes, une fois les impôts payés, que j’ai gardés, on ne se racontera pas de menteries. Mais quand on regarde ce que je re-mets* [aux organismes de charité en dons de bienfaisance] *à la fin de l’année, je peux t’assurer qu’on ne fait pas une fortune avec ça.*»

Les entreprises privées, quant à elles, payent le plein tarif pour ses services. En fé-

vrier, le sénateur a été invité par le groupe Loblaw à Punta Cana. Il a demandé au Sénat de suspendre son salaire pour ses trois jours d’absence.

Le sénateur Larry Smith n’a pas donné suite à notre appel ni à notre courriel mardi. L’ex-entraîneur de football fait affaire avec trois agences de placement: Orizon, Keynote Speakers Canada et K + M Productions. Cette dernière facture 10 000 \$ pour chaque discours de son poulain, «*qu’il parle 20 minutes ou une heure*», explique-t-on.

Justin Trudeau fait l’objet d’attaques soutenues pour avoir livré 17 discours rémunérés, parfois à des groupes sans but lucratif, depuis son élection à l’automne 2008

jusqu’en juin 2012, quand il a cessé ses activités. À titre de comparaison, il a donné 46 discours rémunérés en 2007.

Devoir parlementaire

La Grace Foundation a réclamé ce printemps le remboursement du montant de 20 000 \$ payé en 2012. On a appris depuis qu’il existe des liens entre le groupe et le Parti conservateur, le mari de l’une des administratrices siégeant à l’association conservatrice de la circonscription de l’endroit. De plus, un journal de Barrie, en Ontario, a révélé mardi que le bureau du premier ministre a tenté de lui re-filer anonymement («*off the record*») d’autres informations à propos d’un discours

de M. Trudeau ayant laissé le collège organisateur défectueux. Le discours date de 2007, alors que M. Trudeau n’était pas député. Le bureau du premier ministre refuse de dire si les employés ayant colligé les informations et contacté les journalistes l’ont fait sur leurs heures de bureau, et donc s’ils ont été payés par des fonds publics.

D’autres groupes se disent satisfaits. Le Literacy for Life, de Saskatoon, a payé 20 000 \$ le discours de Trudeau quand il était député. La porte-parole du groupe, Veronica Baker, refuse de divulguer le montant des profits qui ont pu être dégagés grâce à la vente des billets d’entrée, mais elle qualifie l’événement de «*succès*».

Le Nova Scotia Nature Trust avait pour sa part payé 7 500 \$ en 2006 et se dit très satisfait. L’organisme ne peut confirmer le profit dégagé, mais une source proche du dossier parle de revenus générés de 54 000 \$.

Selon le Nouveau Parti démocratique et le Bloc québécois, faire des discours fait partie du devoir des parlementaires. Ceux-ci ne devraient rien facturer pour cela. «*La démocratie sera dans un bien piètre état si on accepte que, parce qu’un député permet d’amasser des fonds, il a le droit de facturer*» ses services, a lâché le néo-démocrate Charlie Angus.

Le Devoir

DÉPENSES DE SÉNATEURS

Mac Harb porte son combat en cour

Le sénateur s’adresse aux tribunaux, plaidant qu’il n’a rien à rembourser

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

Le sénateur Mac Harb passe à l’action. L’ex-libéral s’est adressé aux tribunaux pour contester le remboursement de 232 000 \$ que lui réclame la Chambre haute. M. Harb plaide qu’il n’a enfreint aucune règle, d’autant que le greffier et l’administration du Sénat ont approuvé ses demandes d’indemnité des neuf dernières années.

Dans sa déclaration faite sous serment déposée en Cour supérieure de l’Ontario lundi, le sénateur argue qu’il avait consulté le greffier du Sénat, Paul Belisle, dès 2003 lorsqu’il s’est acheté une demeure près de Pembroke, à l’ouest d’Ottawa. M. Belisle lui aurait alors indiqué que le sénateur pouvait déclarer cette propriété comme étant sa résidence principale — ce qui lui permettait de toucher des allocations de logement pour sa résidence secondaire d’Ottawa. M. Belisle a quitté le Sénat en 2009 et *Le Devoir* n’a pas pu trouver sa trace mardi.

Le sénateur Harb défend en outre, dans sa déclaration sous serment, que toutes ses demandes d’indemnité de voyage et de logement des neuf dernières années ont été vérifiées par l’administration du Sénat... et remboursées. Elles «*n’ont jamais été remises en cause*», note-t-il.

Droit brimé

La Chambre haute a sommé le sénateur de rembourser 231 649,07 \$ d’ici le début du mois de juillet. L’équipe juridique de M. Harb espère que cette requête sera suspendue, le temps que les procédures judiciaires suivent leur cours (ce qui pourrait durer un an). Le Sénat doit en discuter à huis clos ce mercredi.

Le sénateur poursuit le Sénat, son bureau de la régie interne et le sous-comité qui se sont penchés sur ses notes de frais. M. Harb rappelle que la firme Deloitte a tranché dans

son rapport de vérification que le «*Sénat n’avait pas de critère pour déterminer ce qui constitue une résidence principale et donc n’a pas trouvé que le demandeur avait injustement déclaré sa résidence principale*». Pourtant, les comités ont «*arbitrairement rejeté l’opinion de la firme de vérification indépendante*» et réclamé que quatre sénateurs fassent un remboursement, déplore M. Harb.

Puisque le comité l’a avisé à la dernière minute qu’il étudierait son cas, sans lui fournir une copie de son rapport, le sénateur soutient que son droit à une audience équitable a été brimé et que le Sénat a manqué à son devoir d’être «*un décideur indépendant et impartial*».

Brazeau dans une guerre d’opinion

Lui aussi dans l’embarras, Patrick Brazeau se voit réclamer 51 000 \$ par le Sénat. Il n’a pas indiqué s’il s’adresserait aux tribunaux. Pour le moment, plutôt qu’une lutte judiciaire, M. Brazeau a entamé une guerre d’opinion publique. Son bureau a envoyé une lettre à tous ses collègues sénateurs en relevant les contradictions qui opposent le rapport du comité de régie interne et celui de Deloitte — plaidant ainsi la même défense que Mac Harb en cour.

Du côté des Communes, par ailleurs, les néodémocrates ont déposé une motion mardi proposant que l’ultrasecret Bureau de régie interne — qui surveille les dépenses des élus et dont les réunions sont toujours à huis clos — soit remplacé par un comité indépendant, afin que les députés ne soient plus gérés par leurs propres collègues. Les partis ont consenti à étudier la proposition et de faire un compte rendu à la Chambre d’ici la fin 2013. En soirée, les députés ont accepté à l’unanimité d’ajourner les travaux à la Chambre des communes pour l’été.

Le Devoir

G20 : le Canada aurait participé à l’espionnage

Ottawa — Le Canada aurait aidé les États-Unis et le Royaume-Uni à espionner les participants au sommet du G20 à Londres il y a quatre ans, selon des documents obtenus par le quotidien *The Guardian*. D’après le quotidien britannique, des espions ont consulté les ordinateurs et écouté les appels téléphoniques de politiciens et représentants étrangers lors de deux réunions du G20 dans la capitale britannique en 2009. Les courriels et les appels reçus par les délégués sur leur téléphone intelligent Black-

Berry auraient également été interceptés. *The Guardian* a publié des diapositives Power-Point décrivant l’opération. L’une d’entre elles porte l’emblème du Centre de la sécurité des télécommunications du Canada (CSTC), l’organisme fédéral d’écoute électronique. Il apparaît aux côtés de ceux de l’agence de sécurité nationale des États-Unis (NSA) et du service gouvernemental d’écoutes et de transmission du Royaume-Uni, ainsi que du logo «*Joint Apps*». Les documents ont été fournis à la publication par l’ex-employé de la NSA Edward Snowden, qui a récemment provoqué un débat mondial au sujet de la surveillance exercée par les États sur leurs citoyens.

La Presse canadienne

DÈS LE 21 JUIN
FINANCEMENT
POLITIQUE
MUNICIPAL:
DES RÈGLES
PLUS STRICTES

POUR QUE NOTRE DÉMOCRATIE SOIT SAINES ET PLUS TRANSPARENTE, TOUS – ÉLECTEURS, CANDIDATS, PARTIS – DOIVENT RESPECTER LES RÈGLES DU JEU. DES MESURES RÉCEMMENT ADOPTÉES PAR L’ASSEMBLÉE NATIONALE VIENNENT MODIFIER LES RÈGLES EXISTANTES. CE RÉSUMÉ EXPLIQUE LES PRINCIPAUX CHANGEMENTS POUR L’ÉLECTION MUNICIPALE DU 3 NOVEMBRE PROCHAIN.

Contributions

Le maximum des contributions qu’un donateur peut verser annuellement à **chacun** des partis, candidats d’équipe ou candidats indépendants est dorénavant de 300 \$ **dans toutes les municipalités**. Un candidat pourra en outre verser, pour son bénéfice ou celui de son parti, une contribution supplémentaire n’excédant pas 700 \$ pour l’exercice financier de l’élection.

Mode de versement

Toute contribution de 100 \$ ou plus doit être faite par chèque personnel.

Transparence

Toutes les contributions de 100 \$ ou plus ainsi que les rapports financiers et de dépenses électorales des partis et des candidats indépendants autorisés seront affichés sur le site Web du Directeur général des élections.

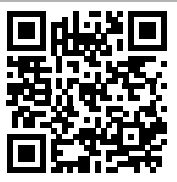
Dépenses électorales pour les municipalités de 5 000 habitants et plus

Le plafond des dépenses électorales est réduit de 30 % et leur remboursement par la municipalité est haussé à 70 % dans la mesure où les conditions sont remplies.

Infractions

De nouvelles sanctions sont prévues.

POUR PLUS DE DÉTAILS, VISITEZ
ELECTIONSQUEBEC.QC.CA/CONTRIBUTIONSMUNICIPALES



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

Chaque fois, c’est la démocratie qui gagne

Toute information sur une infraction présumée aux règles sur le financement peut être communiquée au DGE en utilisant sa ligne de dénonciation : 1 855 644-9529

ACTUALITÉS

Indignation calculée



MANON CORNELIER
à Ottawa

À entendre les conservateurs, on croirait que le chef libéral, Justin Trudeau, a commis la pire bétise éthique qu'un élu puisse commettre. Alors qu'il était simple député, le chef libéral a reçu d'organismes à but non lucratif des cachets plantureux pour des conférences de motivation.

Il ne s'agissait pas de discours politiques et la demande venait des organisations en question qui souhaitaient profiter de son pouvoir d'attraction pour séduire des donateurs. Chaque fois, M. Trudeau s'est assuré à l'avance de ne pas enfreindre les règles auprès de la commissaire à l'éthique. Et si on sait qu'il a accepté 277 000 \$ en honoraires entre son élection en 2008 et son entrée dans la course à la direction du Parti libéral l'été dernier, c'est parce qu'il l'a révélé.

On peut quand même se questionner sur son jugement éthique dans cette affaire. A-t-il fait preuve de naïveté ou de cupidité? À chacun d'en juger, mais la plupart des contribuables s'attendent à ce qu'un député, payé par les fonds publics, accepte à titre gracieux d'aider des organismes de bienfaisance. Ce n'est pas pour rien que cette histoire a mis bien des libéraux mal à l'aise. On ne peut toutefois accuser Justin Trudeau d'avoir menti ou trompé qui que ce soit.

Les conservateurs, eux, font tout pour gonfler cette histoire, y compris avec les fonds publics. C'est en effet le bureau du premier ministre (BPM) qui alimente la controverse démarrée par leur allié et premier ministre de la Saskatchewan, Brad Wall.

◆ ◆ ◆

M. Wall a dénoncé la semaine dernière le fait que M. Trudeau ait reçu un cachet d'un organisme d'alphabétisation de sa province et soutenu qu'il devait le rembourser. L'organisation, fort heureuse de l'aide de M. Trudeau, a fait savoir qu'elle n'en voyait pas la nécessité.

Puis, vendredi dernier, le BPM a distribué une lettre de la Grace Foundation, du Nouveau-Brunswick, dans laquelle sa directrice se plaignait du déficit de l'événement auquel M. Trudeau avait participé. Elle demandait qu'il rembourse son cachet de 20 000 \$, ce qu'il a au départ refusé. Fait à noter: la vice-présidente de la fondation, Judith Baxter, est proche des conservateurs, qui l'ont nommée à nouveau en 2011 pour un mandat de quatre ans au conseil du Musée canadien des civilisations.

En fin de semaine, M. Trudeau a fait savoir qu'il était disposé à dédommager les organismes qui le demanderaient. Cela n'a pas arrêté les conservateurs, qui se sont mis à le blâmer en Chambre pour des conférences données alors qu'il n'était pas encore député et gagnait sa vie comme conférencier. De son côté, le bureau du premier ministre a offert à quelques grands médias des informations sur des discours faits par M. Trudeau avant son entrée en politique. La condition était que la source ne soit pas identifiée, a révélé le *Toronto Star*.

Dans le cas des médias locaux, on n'a même pas attendu qu'ils acceptent cette condition. L'agence en communications du premier ministre, Erica Meekes, a envoyé de la documentation au journal *The Barrie Advance* en précisant de ne faire référence qu'à «une source» et non au BPM. L'envoi concernant un discours fait en 2007 comprenait, entre autres, des factures, une affiche et un reçu d'hôtel. Au lieu de jouer le jeu, le journal, qui n'avait rien demandé ni pris aucun engagement, a éventé le stratagème lundi soir.

Quelle ironie! Ce gouvernement prend l'initiative de transmettre de l'information sur ses adversaires, mais refuse de donner aux parlementaires les données financières qu'ils exigent, tient tête au directeur parlementaire du budget, résiste aux demandes d'Élections Canada, muselle ses scientifiques... Et comment le gouvernement a-t-il mis la main sur ces documents?

◆ ◆ ◆

Le gouvernement ne fait pas tout ce bruit pour jeter un doute sur le fait que les parlementaires peuvent avoir un autre revenu que leur salaire de député, ce dont plus d'une soixantaine de conservateurs profitent. Il veut simplement détourner l'attention de ses propres problèmes. Le scandale du Sénat, l'enquête de la Gendarmerie royale du Canada sur Nigel Wright, les conflits entre Élections Canada et certains députés conservateurs, les allégations de népotisme dans la région atlantique, les négociations commerciales qui piétinent avec l'Union européenne...

Les conservateurs savent que cette histoire de cachets réclamés à des organismes de charité fait mal paraître M. Trudeau. La décision de les rembourser atténuera sûrement l'impact, mais la tache ne s'effacera pas. Comme l'a dit et le répétera sans doute le ministre du Patrimoine, James Moore, «un député qui se présente à une activité de bienfaisance devrait faire un don, et non prendre l'argent». Cette réplique assassine — et intéressée — reflète la réaction spontanée d'une majorité de Canadiens, comme le montrait un sondage Forum Research en mars dernier.

Les conservateurs veulent jouer la carte de l'éthique, mais le rôle joué par le BPM dans cette opération partisane contredit leurs prétentions. Et leur crédibilité en la matière souffre depuis longtemps de leur manque de transparence et de franchise dans des dossiers aux répercussions beaucoup plus graves pour les citoyens et la santé de nos institutions.

mcornellier@ledevoir.com



JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

Le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et à la Gouvernance souverainiste, Alexandre Cloutier

Québec veut forcer Ottawa à mettre fin aux dédoublements

ROBERT DUTRISAC

Correspondant parlementaire à Québec

Le gouvernement Marois prépare une offensive pour forcer Ottawa à mettre un terme aux dédoublements fédéraux en santé et dans le domaine municipal, source de gaspillage, selon Québec, dans des champs de compétence du Québec.

Pour ce faire, le gouvernement Marois met sur pied un comité chargé d'inventorier les interventions fédérales depuis le début des années 2000 auprès des municipalités en matière de santé au Québec. Il aura pour tâche de répertorier les cas de dédoublement ou de chevauchement de programmes fédéraux et québécois tout en évaluant leurs impacts et leurs coûts. Flanké du ministre de la Santé et des Services sociaux, Réjean Hébert, et du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Sylvain Gaudreault, le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et à la Gouvernance souverainiste, Alexandre Cloutier, en a fait l'annonce mardi.

«Ce qu'on veut, c'est que les Québécois en aient pour leur argent, [c'est] cesser de payer en double et mettre fin au dédoublement administratif», a déclaré le ministre. On s'attend à avoir la collaboration du gouvernement fédéral, parce que c'est carrément du gaspillage d'argent, alors que c'est pourtant des responsabilités du Québec.»

Le comité, qui dispose d'un budget de 500 000 \$, réunit

«Ce qu'on veut, c'est que les Québécois en aient pour leur argent»

Alexandre Cloutier

deux experts en santé, un ancien sous-ministre associé, Pierre Malouin, et un ancien sous-ministre adjoint, Denis Lalumière, ainsi que deux experts en matière municipale, l'urbaniste et économiste Catherine Marchand et l'ancien sous-ministre Robert Cournoyer. Leur rapport est attendu en janvier prochain.

Exemples nombreux

À titre d'exemple de ces dédoublements, Alexandre Cloutier a cité le dernier programme fédéral d'infrastructures, dont l'entente-cadre a nécessité 17 mois de discussions, la création récente des bourses d'études en histoire destinées aux étudiants du secondaire et le programme canadien de subvention à l'emploi contenu dans le dernier budget Flaherty. Son collègue Réjean Hébert a souligné qu'«il y a 10 000 fonctionnaires à Ottawa, à Santé Canada, qui ne donnent pas de services à la population».

Il a relevé la création de la Commission de la santé mentale du Canada et l'abolition du

projet Chez soi du CSSS Jean-Mance. Il a aussi déploré la décision d'Ottawa de ne pas évaluer la marijuana comme médicament, une des responsabilités fédérales.

De son côté, Sylvain Gaudreault a cité la Stratégie pancanadienne sur la gestion des effluents d'eaux usées, qui entraînerait des coûts de 9 milliards en 30 ans pour les municipalités du Québec.

«Mousser les chicanes»

Le ministre fédéral des Affaires intergouvernementales, Denis Lebel, n'a pas tardé à réagir à cette initiative. «Le Parti québécois essaie d'utiliser tous les sujets possibles pour mousser leurs chicanes fédéral-provincial au détriment des Québécoises et des Québécois. Ils ont un désir clair de créer des confrontations avec Ottawa sur n'importe quoi», a-t-il écrit dans un courriel.

À l'issue d'une rencontre avec la première ministre, Pauline Marois, le chef du Nouveau Parti démocratique, Thomas Mulcair, a déclaré que «le gouvernement du Québec a le droit d'agir à l'intérieur de ses champs de compétence et de produire des rapports qui peuvent être d'intérêt public». Il a rappelé que dans la Déclaration de Sherbrooke, son parti reconnaît que le Québec jouit d'un droit de retrait avec pleine compensation quand le gouvernement fédéral s'ingère dans ses champs de compétence.

Avec Jessica Nadeau
Le Devoir

Réfugiés haïtiens: la fin du moratoire sur les renvois est redoutée

GAÉTAN POULIOT

Le gouvernement du Québec prend parti pour les milliers de Haïtiens sans statut qui pourraient devoir quitter le pays si Ottawa lève son moratoire sur l'expulsion de ces réfugiés.

En raison de la situation précaire qui perdure en Haïti depuis le séisme de 2010, Ottawa doit favoriser leur régularisation et prolonger sa mesure de «suspension temporaire des renvois», ont demandé mardi les ministres de l'Immigration, Diane De Courcy, et des Relations internationales, Jean-François Lisée.

«Nous avons une responsabilité envers les personnes qui habitent au Québec et qui sont aux prises avec un statut précaire afin qu'elles aient la possibilité de régulariser leur statut et puissent participer pleinement à la société québécoise», a dit le ministre Lisée dans un communiqué, qui précise que près de 5000 Haïtiens vivant dans la province pourraient être touchés par la levée du moratoire. Bon nombre d'entre eux ont trouvé refuge au pays dans la foulée du tremblement de terre qui a fait plus de 200 000 morts.

Cette sortie de Québec survient alors qu'un rapport sur la question doit être déposé sous peu à la demande du gouvernement Harper, qui estime que la situation en Haïti s'est améliorée. En ce moment, ces réfugiés sans statut se heurtent à de nombreux problèmes administratifs. Entre autres, ils n'ont accès qu'à certains soins de santé et ne sont pas admissibles aux programmes d'aide à l'emploi.

Pour appuyer sa requête, le gouvernement cite l'Agence des Nations unies pour les réfugiés, qui estime que la situation en Haïti ne permet toujours pas de répondre aux besoins de base de la population et qui recommande du coup de maintenir la suspension des expulsions.

Québec veut aussi qu'Ottawa permette aux ressortissants haïtiens dont la demande d'asile a été refusée il y a au moins trois ans — mais qui sont toujours au pays en raison du moratoire — de faire une demande de résidence permanente.

«Considérations humanitaires»

Le gouvernement fédéral ne semble pas vouloir maintenir le moratoire malgré le plaidoyer de Québec. «Les suspensions temporaires au renvoi ne sont que temporaires», a écrit au *Devoir* Alexis Pavlich, attaché de presse du ministre de l'Immigration Jason Kenney. Elles sont mises en place lorsque l'état général d'un pays met la sécurité de ses citoyens en danger.» Or, la situation a progressé en Haïti, estime Ottawa, et il est temps de revoir la pertinence de cette mesure mise en place en 2004.

Près de 6000 Haïtiens «inadmissibles» vivent au pays, a précisé M. Pavlich, ajoutant qu'ils pourront demander de demeurer au pays pour des «considérations humanitaires» si le moratoire est levé.

Cinq pays font actuellement l'objet d'une suspension des expulsions, soit l'Afghanistan, l'Irak, la République démocratique du Congo, le Zimbabwe et Haïti.

Le Devoir

«Un personnage central de la vie démocratique»

L'ancien directeur général des élections Pierre-F. Côté est décédé

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Il incarnait un principe aujourd'hui bafoué quotidiennement par des témoins de la commission Charbonneau: celui de l'intégrité en matière de financement politique. Chien de garde des bonnes mœurs électorales pendant près de 20 ans, Pierre-F. Côté est décédé lundi. L'ancien directeur général des élections (DGE) était âgé de 86 ans.

M. Côté s'est éteint à l'hôpital Laval, à Québec, d'une rupture de l'aorte. Son décès a été confirmé par le DGE actuel, Jacques Drouin. «C'est M. Côté qui a donné à l'institution sa grandeur, malgré tout ce qu'on entend aujourd'hui, estime M. Drouin. Il en est le père, celui qui a rassemblé les trois institutions qui se répartissaient les différents aspects de notre système démocratique: la carte électorale, le financement et les scrutins. C'était lui-même une institution.»

Nommé en 1978, Pierre-F. Côté a été le premier DGE. Son prédécesseur, le «président général des élections», avait des pouvoirs restreints et ne détenait pas une pleine indépendance par rapport au gouvernement. La création du DGE est survenue à un moment névralgique, dans la foulée de l'adoption de la loi sur le financement des partis politiques adoptée par le gouvernement Lévesque en 1977.

«Ce fut un personnage central de la vie démocratique québécoise, il n'y a pas de doute», confiait mardi Robert Burns, ministre d'État à la Réforme électorale à l'époque de l'adoption de la loi. Il avait des idées arrêtées sur plusieurs sujets, mais c'était quelqu'un de flexible avec qui il était possible de discuter.»

Du défunt, Jacques Drouin garde les meilleurs souvenirs. Les deux hommes ont travaillé en-



TÉLÉ-QUÉBEC

Pierre-F. Côté a été chef de cabinet de René Lévesque au ministère des Richesses naturelles de 1960 à 1964.

semble pendant près de 20 ans, M. Drouin agissant notamment comme secrétaire général de Pierre-F. Côté. «C'était un grand homme, qui avait le courage d'aller au bout de ses idées. Il était difficile à arrêter s'il pensait que quelque chose devait se faire d'une certaine façon. Mais il savait aussi faire en sorte que les gens le suivent.»

M. Drouin évoque quelqu'un d'«humble», qui savait donner le crédit à son équipe. Et qui éprouvait un grand respect pour l'organisme qu'il a dirigé. «Quand j'ai été nommé, nous sommes allés manger ensemble, raconte Jacques Drouin. Il m'a dit à quel point il était fier de manger avec le DGE, alors que c'est moi qui étais fier de manger avec lui...»

Pour la première ministre Pauline Marois, Pierre-F. Côté fut un «grand bâtisseur du Québec moderne». «Il laisse sa marque tant comme artisan de la Révolution tranquille que comme premier grand arbitre de notre système électo-

ral», a ajouté le ministre responsable des Institutions démocratiques, Bernard Drainville.

Manque de dents?

Sous-ministre à la Réforme électorale entre 1978 et 1985, André Larocque se montrait quant à lui plus critique, mardi. Selon M. Larocque, le règne de Pierre-F. Côté a instauré une «culture de la timidité chronique» au sein du DGE. «La loi accordait de grands pouvoirs au DGE, dit-il, un peu comme la commission Charbonneau: pouvoir d'enquête, pouvoir de contrainte. Or, Pierre-F. Côté ne les a pratiquement jamais utilisés. Et la loi a commencé à s'étioler pendant ses mandats», estime M. Larocque.

Chose sûre, Pierre-F. Côté était conscient de certaines lacunes. Au moment de prendre sa retraite, en juillet 1997, il confiait ceci au *Soleil*: «Savez-vous où il reste un effort à faire [pour l'assainissement des pratiques politiques]? C'est au niveau municipal, en particulier dans la région de Montréal. [...] Des municipalités se comportent très bien. Mais j'ai en tête un certain nombre de villes de la région de Montréal où il faudra carrément mettre de l'ordre», disait-il.

Né à Québec en 1927, diplômé en droit et en relations industrielles, Pierre-F. Côté a été chef de cabinet du ministre des Richesses naturelles, René Lévesque, à l'époque du projet de nationalisation de l'électricité. Entre 1969 et 1978, il a agi comme greffier de la Ville de Québec. Comme DGE, il a participé à différentes missions à l'étranger, notamment dans l'Haïti post-Duvalier.

Le Devoir

Lire aussi: Si on l'avait écouté... Un éditorial d'Antoine Robitaille. Page A 6

ACTUALITÉS

ENQUÊTE DE L'ISQ

25 % des enfants sont exposés à la violence des parents

MARIE-ANDRÉE
CHOUINARD

Un enfant sur quatre au Québec est exposé aux conduites violentes de ses parents l'un envers l'autre. Ce climat de violence conjugale est en corrélation directe avec les sévices plus fréquents que subissent ces enfants, sous forme d'agressions physiques et psychologiques.

Ce constat inédit est tiré de la troisième enquête de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) sur la violence familiale dans la vie des enfants (les attitudes parentales et les pratiques familiales). Pour une première fois, les chercheurs ont en effet observé l'exposition des enfants aux conduites violentes entre leurs parents, et ce, sous trois formes: violence verbale, violence psychologique et violence physique.

Châtiments corporels

Résultat: 25,4 % des enfants ont au moins une fois entendu des insultes, des propos ridiculisants ou des humiliations verbales échangés entre leurs parents; 5,6 % ont été témoins de violence psychologique (menaces de blessures, destruction de matériel, objets lancés, coups portés dans le mur); et 1,7 % ont assisté à des épisodes d'agressions physiques: bousculades, coups, gifles, gorge serrée, etc.

Bien que la majorité (73 %) des enfants ne soient pas exposés aux disputes entre leurs parents, deux enfants sur dix âgés de 6 mois à 17 ans voient une forme ou l'autre d'agression au cours de l'année, particulièrement verbale.

Le triste spectacle qu'offrent les parents en s'agressant ainsi est en corrélation directe avec les violences dirigées vers les enfants eux-mêmes. En effet, 73 % des enfants ayant été témoins de cette violence conjugale ont eux-mêmes été violentés, contre 34 % des enfants qui n'ont pas connu le cycle des parents qui se querellent.

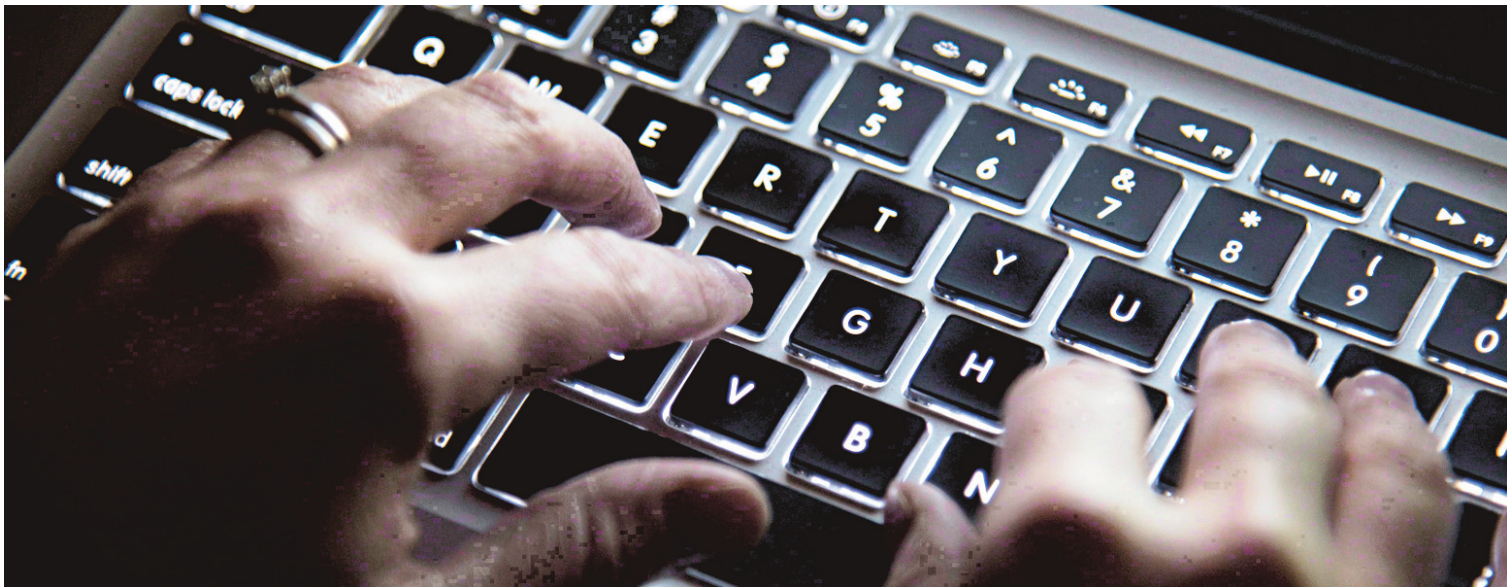
L'enquête confirme en outre la diminution constante du recours à la fessée et aux tapes. Mais on y apprend que les petits subissent les cris et hurlements de parents soumis à une vie dont le rythme essoufflant augmente le niveau de stress.

Fait inquiétant: la statistique concernant la violence physique sévère (secouer un enfant de moins de 2 ans, le frapper avec un objet dur, lui donner un coup de poing ou un coup de pied, lui serrer la gorge, lui donner une raclée, le jeter par terre ou lui donner une claque au visage, sur la tête ou les oreilles) n'a pas bougé avec le temps. Six pour cent des petits y sont encore soumis.

Les entrevues menées en 2012 auprès de 4029 mères et 1342 pères permettent de conclure que 35 % des enfants du Québec se sont frottés au moins une fois en un an aux tapes et aux fessées (contre 48 % en 1999 et 43 % en 2004). Même s'ils pratiquent plutôt les mesures disciplinaires non violentes, la vaste majorité des parents interrogés (81 % des mères et 79 % des pères) croient « que les parents du Québec sont trop mous avec leurs enfants ».

Le document est disponible au www.stat.gouv.qc.ca.

Le Devoir



JONATHAN HAYWARD LA PRESSE CANADIENNE

Un vaste exercice de réflexion et de consultation nationale sur le Québec 2.0 s'amorcera cet automne.

Des assises pour un Québec numérique

FABIEN DEGLISE

Ils ont déploré l'absence d'un plan numérique au Québec. Ils proposent désormais de passer par des assises nationales pour l'atteindre.

Les « 13 étonnés », ce groupe d'acteurs importants du Québec numérique qui, en novembre dernier, a dénoncé publiquement l'inertie du gouvernement par rapport aux mutations technologiques et sociales en cours, vont annoncer ce mercredi la tenue d'un vaste exercice de réflexion et de consultation nationale sur le Québec 2.0. Ces assises débiteront cet automne, sous la houlette, entre autres, de Claude Bélard, désormais président du Mouvement Démocratie et Citoyenneté Québec. A terme, elles visent l'ébauche du premier plan numérique pour le Québec de demain.

« C'est dans la suite logique des choses », a résumé en entrevue au Devoir Michel Cartier, vieux routier du numérique, un des « étonnés » qui ont mis au monde avec plusieurs d'entre eux l'Institut de gouvernance numérique (IGN), organisme censé encadrer cet espace de discussion et de mutation avec la complicité de Webcom, ce forum international sur le Web et l'Internet. « Dans bien des domaines, le Québec est en retard et il se doit d'en prendre conscience. La démocratie, la culture, l'économie passent par la circulation de l'information. Or, les façons que cette information a de circuler sont en profondes transformations et appellent désormais à repenser collectivement nos relations politiques, culturelles, économiques et sociales. »

G8: Ottawa veut plus de transparence

Autre lieu, même préoccupation. Mardi, Stephen Harper a annoncé un plus large accès aux données produites par l'appareil gouvernemental, et ce, dans la foulée de l'adoption par Ottawa d'une Charte des données ouvertes avec les autres membres du G8 réunis à Lough Erne, en Irlande du Nord. L'engagement va induire une transformation du portail fédéral des données gouvernementales (donnees.gc.ca), ou-

vert depuis plusieurs mois, et qui depuis mardi met à la disposition du public un plus grand éventail de données, mais également des licences d'utilisation permettant aux programmeurs d'en faire un usage commercial ou pas sans restriction. Le fédéral espère ainsi « stimuler l'innovation » et espère de cette transparence des « retombées économiques et sociales », a-t-il indiqué par voie de communiqué.

rum international sur le Web et l'Internet. « Dans bien des domaines, le Québec est en retard et il se doit d'en prendre conscience. La démocratie, la culture, l'économie passent par la circulation de l'information. Or, les façons que cette information a de circuler sont en profondes transformations et appellent désormais à repenser collectivement nos relations politiques, culturelles, économiques et sociales. »

Avec les assises nationales du numérique, l'IGN souhaite du coup contribuer à l'élaboration de ces « nouveaux mo-

dèles » en partageant avec la population les réflexions menées partout dans le monde sur les mutations induites par la technologie, mais également en partant à la rencontre des idées neuves partout à travers le Québec par l'entremise de consultations régionales. « Pour expliquer l'inertie, un des problèmes que nous avons identifiés en est un d'éducation, a indiqué M. Cartier, qui, dans les années 80, a bossé entre autres pour Steve Jobs alors qu'il présidait à la destinée de la Fondation Education Apple. Pour sa-

voir où l'on s'en va, quels contours il faut redéfinir, il faut savoir de quoi on parle, mais surtout prendre conscience que le Québec est encore en train de se penser en société industrielle, alors qu'il entre désormais dans une ère postindustrielle. »

La consultation va s'incarner dans une dizaine de rencontres à Montréal, Gatineau et plusieurs autres régions du Québec. L'objectif est d'en faire émerger un plan numérique pour le Québec en avril 2014, plan que l'IGN va alors soumettre au gouvernement. « Tous les acteurs de la société québécoise sont interpellés par ces mutations, dit M. Cartier, désormais président d'honneur de l'IGN, y compris le gouvernement qui doit prendre acte du changement de rôle de l'Etat et modifier ces façons d'intervenir en conséquence. »

Le lancement officiel des assises va se faire mercredi au cœur de la conférence Webcom, qui s'ouvre au même moment à Montréal. La question de la citoyenneté numérique doit entre autres y être disséquée, et ce, dans un tout placé cette année sous le thème des villes et territoires intelligents.

Le Devoir

Téléphone : 514 985-3322
Télécopieur : 514 985-3340

LES PETITES ANNONCES

Courriel :
petitesannonces@ledevoir.com

I • N • D • E • X
REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES

100 • 199	IMMOBILIER RÉSIDENTIEL 100 • 150 Achat-vente-échange 160 • 199 Location
200 • 299	IMMOBILIER COMMERCIAL 200 • 250 Achat-vente-échange 251 • 299 Location
300 • 399	MARCHANDISES
400 • 499	OFFRES D'EMPLOI
500 • 599	PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES
600 • 699	VÉHICULES

132 CHALET

ESTRIE - Bord de lac - Coquet
4 saisons. Meublé. \$225.000.
514 276 3505 819 846-2794

160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

CENTRE-VILLE terrasse Windsor
3 1/2, 5 électros, a/c, terrasse.
Stat. Pas d'annaux. Non-fum.
Libre 1 450\$ 440 445-4584

DISCRIMINATION INTERDITE

La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de et à ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

MÉTRO CADILLAC 5 1/2 rénové
Haut duplex, chauff. élec.
Juillet. 950\$ 514 255-1608

NOUVEAU-ROSEMONT
Magnifique 4 1/2 sur Place Beaubien, secteur paisible avec belle terrasse.
780\$ - 514 255-0347

PLATEAU Fabre près Marianne
4 1/2 - Juillet - 1018\$ et 1039\$
514 598-5872
www.locationduplateau.com

PLATEAU St-Joseph/Parthenais
5 1/2 et 6 1/2 - Juillet
1400\$ et 1500\$ chauff/éau ch.
514 598-5872
www.locationduplateau.com

ROSEMONT - 4 1/2
Haut-duplex, entrée lav. séc., recherche personnes tranquilles.
JUILLET. 750 \$ 514-651-3984

160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

VILLE MONT-ROYAL
3 1/2
Disp. imm. Superbes logements rénovés, spacieux, bois franc, chauffés, éclairés. Près des parcs, écoles, services, train, bus, métro. Venez nous rencontrer pour visite (514) 738-5281

165 PROPRIÉTÉS À LOUER

Sud-Ouest - Bungalow ensoleillé
Grand 5 1/2, 3 c.c., s.s., 5 électros. Bel environnement, jardin. Juillet. 1 580\$ 514 933 7021

170 HORS FRONTIÈRES EUROPE À LOUER

À PARIS - Montmartre
Près des vignes, charmant apt. 3 pièces, tout équipé. 1 à 4 pers. Sem/mois. 450 677-3727

Paris 20ème (Belleville)
Studio à louer en juillet et août. Bien équipé (wifi). Prix très raisonnable à la semaine/mois. Philippe 514 220 5728.

PARIS
Atelier meublé. libre en août, équipé, 2 c.c., ensoleillé, calme. Entrée privée arborée, dans le sympathique quartier de Belleville, métro, 15 minutes de Châtelet. 2800\$/mois (800\$/sem). 33.1.40.30.09.14 riouxchristian@yahoo.com

PARIS VII - XV Champ-de-Mars
Site exceptionnel - 2 1/2 rénové 08 Tt équipé, très ensoleillé. Sur jardin Sem/mois 514 272-1803

PROVENCE
Vallée du Rhône
Maison de village dans le quartier médiéval de Nyons. 2 c.c. 2 s. de b. Toute équipée. Terrasse ensoleillée. Internet. www.bonnevisite.ca/nyons 819 658-1218

TICINO (Suisse)
Maison de village, calme, montagne, 2 c.c., foyer, stat., sem./mois, photos. 514-272-5136 (834-5136)

LES PETITES ANNONCES

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8 H 30 À 17 H 00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14 h 30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone: **514-985-3322**
Télécopieur: **514-985-3340**
petitesannonces@ledevoir.com
Conditions de paiement: cartes de crédit

175 MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

À LOUER POUR UNE ANNÉE
Petit domaine au bord du Fleuve à St-Michel-de-Bellechasse. Jolie maison de 4 ch. nouvellement rénovée, entièrement meublée et équipée à neuf. Piscine et tennis. Vue panoramique, terrain exceptionnel et entretenu. JUILLET. 2000\$/mois. Photos disponibles. judy@videotron.ca ou 514-235-9433

176 CHALET À LOUER

GASPÉSIE - Baie des Chaleurs Paspébiac. Maison à la sem.
4-11 août, 18-25 août et septembre 1 800 463-0890
www.aubergeduparc.com/maison

259 ESPACES COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS À LOUER

307 LIVRES ET DISQUES

"Librairie Bonheur d'Occasion"
achète à domicile livres de qualité en tout genre. 514 914-2142
4487 de la Roche/Mt-Royal

506 ARGENT DEMANDÉ OU À PRÊTER

ArgentDirect.com
Prêts de 500 \$ et plus, sans enquête de crédit, approbation 1h. 1-888-374-5777

515 INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE

VOTRE ORDINATEUR BOGUE OU RALENTIT ?
Mise à jour et réparation P.C., Mac et portables. 10 ans d'exp. Service à domicile. 514 573-7039 Julien

575 DÉMÉNAGEMENTS

LES DÉMÉNAGEMENTS BRETON-SAVARD
Emballage - Entreposage - Pianos. Assurances compl. Estim. gratuite. info@bretonsavard.com 514 254-1447

275 LOCAUX À LOUER

PLACE AMIENS 5181 AMIENS
Tour à bureau / Mt-Nord 3240 p.c.b. 14\$/p.c.b.+ tax
514 526-2419

307 LIVRES ET DISQUES

506 ARGENT DEMANDÉ OU À PRÊTER

515 INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE

575 DÉMÉNAGEMENTS

515 INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE

575 DÉMÉNAGEMENTS

542 MASSOTHÉRAPIE

Venez vivre une expérience de détente urbaine avec une pause massage. Profitez des bienfaits d'un massage progressif alliant traitement et relaxation.

Appellez dès maintenant pour info et R-D-V
514.966.8150 (Bilingue)
michelmassage@live.com
À Montréal près de Lionel Groulx Atwater

542 MASSOTHÉRAPIE

MASSOTHÉRAPIE ESALÉN . REIKI . SUÉDOIS
Thérapeutique ou de relaxation
\$65/h \$85/1.5h

Membre de l'Association Professionnelle **monréseau**
* flex pour assurance disponible

598 SERVICES DIVERS

MAGOG
Pour vos réunions d'affaires, réceptions de tout genre, 4 salles privées, menu du terroir.
www.auxjardinschampetres.com

COUTURIÈRE D'EXPÉRIENCE À DOMICILE.
Retouche et réparation de tout genre sur vos vêtements. Ex.: bords de tout genre. Agrandissement et rétrécissement, changer les fermoirs, repriquer des trous, changer des boutons. Confection de panneau de rideau simple et coussins. Travail propre et soigné et je peux (au besoin) me déplacer dans la région de Longueuil et environs. Il me fera un plaisir de vous servir! Sur rendez-vous
(514) 568-0069 JOELLE THERIAUT

695 AUTOMOBILES

#1 RECYCLEUR DE VOITURES
Ottawa - Gatineau. Remorquage gratuit. Agent sur place. 613-831-2900
www.cashfortrashcanada.com

695 AUTOMOBILES

Acura TL sh-awd 2009
63 000 km, garantie 160 000 km. Cuir, toit ouvrant, mags 18 pouces, moteur 3,7l de 305 chevaux. 24 900\$
Philippe St-Pierre (514)705-0707

700 ANNIVERSAIRES ET MARIAGES

599 MESSAGES

MÉCÈNE DEMANDÉ
Suite aux coupures gouv. Fonds nécessaires pour doctorat en physique: 13 000 \$/an pour 3 ans. Organisme ou mécène fera affaire avec l'université à mon intention.
ALEX (514) 503-2051

Un don d'espoir pour la vie

1-877-488-4222
www.ArmeduSalut.ca

695 AUTOMOBILES

695 AUTOMOBILES

695 AUTOMOBILES

695 AUTOMOBILES

695 AUTOMOBILES

700 ANNIVERSAIRES ET MARIAGES

700 ANNIVERSAIRES ET MARIAGES

700 ANNIVERSAIRES ET MARIAGES

700 ANNIVERSAIRES ET MARIAGES

700 ANNIVERSAIRES ET MARIAGES

700 ANNIVERSAIRES ET MARIAGES

695 AUTOMOBILES

695 AUTOMOBILES

695 AUTOMOBILES

695 AUTOMOBILES

695 AUTOMOBILES

700 ANNIVERSAIRES ET MARIAGES

700 ANNIVERSAIRES ET MARIAGES

700 ANNIVERSAIRES ET MARIAGES

700 ANNIVERSAIRES ET MARIAGES

700 ANNIVERSAIRES ET MARIAGES

700 ANNIVERSAIRES ET MARIAGES

AVIS DE DÉCÈS

Daniel Couvreur sculpteur et peintre 1944-2013

L'artiste franco-québécois Daniel Couvreur est décédé d'un cancer le 12 juin à Pietrasanta, en Italie, où il avait élu domicile en 1972. Né en France (29 octobre 1944), il a vécu sa jeunesse à Montréal et entrepris, en 1964, diverses études en art, telle l'École des beaux-arts de Montréal. À son décès, Couvreur travaillait à l'atelier de marbre de Giorgio Angeli. Il a créé un corpus d'œuvres de marbre et sur toile fortement marquées par les cultures amérindiennes ou autochtones de tous les continents, et son rayonnement était international. Une de ses sculptures se trouve au Théâtre du Rideau Vert de Montréal. Jeudi 20 juin à 16h, amis et admirateurs de Daniel Couvreur sont invités à venir lui rendre un dernier hommage au Quai des brumes, 4481 rue Saint-Denis, à Montréal.

AVIS À TOUTS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

LE DEVOIR ne sera pas responsable des erreurs répétées.

Merci de votre attention.

Contactez LE MÉMORIEL pour publier un ou des :

AVIS DE DÉCÈS FAIRE-PART REMERCIEMENTS CONDOLÉANCES ANNIVERSAIRES HOMMAGE IN MEMORIAM

Téléphone : 514 525-1149
necrologie@lememorial.com

NOTRE ADRESSE : 107 - 1855 du Havre, Montréal H2K 2X4

ACTUALITÉS

PHILANTHROPIE

McGill récolte 1 milliard

LISA-MARIE GERVAIS

Leader québécoise en matière de philanthropie, l'Université McGill persiste et signe : au terme d'une campagne de financement qui a duré neuf ans, l'université a recueilli 1,026 milliard, sur un objectif de 750 millions.

« C'est un énorme record », s'est réjouie la principale sortante, Heather Munroe-Blum, qui a soutenu cette vaste collecte d'argent qui aura duré presque les dix années son mandat, qui prendra fin le 30 juin. Elle est d'autant plus satisfaite de cet objectif dépassé que la campagne s'est déroulée lors de crises, dont une importante récession économique.

Au total, 96000 donateurs ont contribué à la campagne de financement « inventer l'avenir », dont la moitié vient du Québec et l'autre moitié, du Canada et d'ailleurs dans le monde. La plupart des contributeurs sont des diplômés McGillois, toutefois, 10% des fonds recueillis viennent de gens qui n'ont aucun lien direct avec l'université.

Les dons proviennent surtout des poches des particuliers (60%), mais également des fondations (26%) et des entreprises (14%). Des 96000 donateurs, la grande majorité (83%) des donateurs a fait un don de moins de 1000\$ et un peu plus de la moitié des donateurs s'exécutait pour la première fois. « C'est très important d'avoir de nouveaux donateurs, pas seulement pour McGill, mais pour toutes les universités québécoises », a dit M^{me} Munroe-Blum, qui ira passer sa première année post-McGill à l'Université Stanford en Californie, où elle a des projets de recherches.

Ce milliard supplémentaire ne suffit-il pas à pallier le financement manquement? Non, insiste la principale. « C'est très important que le gouvernement ait comme priorité l'investissement dans les universités. La philanthropie n'est pas une source de fonds pour le fonctionnement des universités. Pas un dollar ne va au budget des opérations de l'université », rappelle-t-elle, soulignant qu'il y a toujours un manque à gagner dans les budgets des universités.

Bourses et services

Les fonds ainsi amassés serviront à financer des services spéciaux pour les étudiants, comme des bourses de mobilité ou pour des étudiants talentueux qui n'ont pas les moyens, notamment ceux de première génération (ils sont 1 sur 4 à McGill). Ces fonds paieront également les coûts d'infrastructure de la recherche et de l'enseignement, ce que ne couvre pas le financement par personne du gouvernement. « C'est clair que si le gouvernement n'investit pas [à la hauteur] de sa capacité, il y aura un problème dans l'avenir », a averti la principale, qui est pour une hausse des droits de scolarité.

M^{me} Munroe-Blum ne croit pas que McGill ait vidé les poches de tous les donateurs potentiels des autres universités du Québec. Au contraire. Le succès de sa campagne de financement aura un effet catalyseur, croit-elle. « Le succès de notre institution ne signifie pas l'échec d'une autre. [...] Ça hausse la culture de la philanthropie et le désir des autres [universités] d'investir dans leur institution. »

Le Devoir

COMMISSION CHARBONNEAU

L'ex-d.g. de Laval savait et a laissé faire

BRIAN MYLES

Les rumeurs de collusion et de corruption planent sur Laval depuis au moins 1997, selon l'ancien directeur général de la Ville, Claude Asselin, qui a laissé passer le train aveuglément.

M. Asselin s'est dit à court de ressources pour s'attaquer au problème. « C'était pas dans mon mandat d'agir. Je n'avais pas à intervenir. Ce n'était pas ma job », a-t-il dit mardi pour se justifier, à la commission Charbonneau.

M. Asselin est accusé de fraude et de gangstérisme dans le projet Honorer. Il a été décrit comme l'un des principaux responsables du partage des contrats entre les entrepreneurs et les firmes de génie-conseil, en échange de ristournes. Il a passé 38 ans dans la fonction publique lavalloise (dont 18 à titre de directeur général).

M. Asselin a décrit l'ex-maire Gilles Vaillancourt (un coaccusé) comme un homme omnipuissant et omniprésent. « Le maire, c'était le chef incontesté de cette administration. C'était un vendeur, un manipulateur », a-t-il dit d'un ton admiratif.

À l'inverse, il s'est présenté comme un fonctionnaire effacé et impuissant à freiner la collusion. « J'avais une espèce de réserve et de subordination », a-t-il dit. C'est pourquoi il n'a pas dénoncé les dérives dont il était parfaitement conscient.

Dès 1996, M. Vaillancourt lui a demandé de favoriser un entrepreneur dans l'octroi d'un contrat. Il ne lui a cependant jamais parlé de l'existence d'un système de ristournes.

Jusqu'à l'adoption de la loi 106, en 2002, M. Vaillancourt

JACQUES NADEAU LE DEVOIR
Claude Asselin

décidait personnellement de la répartition des contrats entre les firmes de génie-conseil, en fonction de leur taille et de leur expertise. « C'était sa décision, c'était son choix », a relaté M. Asselin, en précisant que la pratique était légale à l'époque.

Les firmes de génie en menaient large. Dès les fusions qui ont donné naissance à Laval, en 1965, la confection des plans, l'estimation des travaux et la surveillance des chantiers leur ont été confiées, par souci « de faire des économies ». Le service de l'ingénierie était pour ainsi dire une coquille vide. « C'est un service de gestion et de suivi des dossiers », a dit M. Asselin.

Son témoignage se poursuivra mercredi.

Gauthier malmené

Auparavant, le notaire Jean Gauthier a rejeté le titre peu enviable d'argentier occulte du PRO des Lavallois. Son pouvoir de persuasion s'est heurté au scepticisme manifeste de la commission.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR
Jean Gauthier

Avant qu'il ne quitte la barre des témoins, le commissaire Renaud Lachance lui a suggéré de relire attentivement son témoignage. S'il faut croire la version de M. Gauthier, quatre témoins (Jean Bertrand, Roger Desbois, Jean Roberge et Pierre Lambert) ont raconté au moins 11 mensonges à son sujet.

Le retraité de 74 ans n'y voit qu'une seule explication possible : les principaux acteurs de la collusion et de la corruption à Laval qui ont témoigné à la commission Charbonneau l'ont utilisé comme bouc émissaire. « On m'en met beaucoup, beaucoup, beaucoup sur les épaules », a déploré le notaire, accusé de fraude et de recyclage des produits de la criminalité. « C'est un vaste complot contre vous? », a demandé la juge France Charbonneau.

National en eaux troubles

M. Gauthier a imputé le rôle d'argentier occulte du PRO à l'avocat Pierre Lambert. Pourtant, il reconnaît qu'il exerçait assez d'influence pour autori-

ser le paiement de « certaines dépenses » à même la caisse occulte. Il a ainsi envoyé le conseiller politique de M. Vaillancourt et du PRO, Pierre Desjardins, du cabinet National, frapper à la porte de M^e Lambert pour se faire payer à même ce trésor de guerre illicite. « Pierre Desjardins était payé toujours par la caisse occulte », a-t-il précisé.

National a résilié son contrat avec Laval la semaine dernière à la suite des révélations de Jean Bertrand, selon lequel tous les élus (à trois exceptions près) ont servi de prête-noms. Le cabinet a précisé par voie de communiqué que M. Desjardins était un contractuel. Son travail au PRO a été exécuté « à l'extérieur du mandat » de la firme à Laval.

Mauvais quart d'heure pour Gauthier

M. Gauthier a passé un mauvais quart d'heure à la commission en étant forcé d'expliquer en quoi il pouvait se sentir flatté de tenir la caisse occulte du PRO des Lavallois. « À l'époque, malheureusement, c'était banal ou c'était banalisé », a-t-il répondu.

La juge France Charbonneau a aussi du mal à accepter les explications de M. Gauthier. Il a dit qu'il était loin de Gilles Vaillancourt. Pourtant, le maire lui faisait assez confiance pour lui confier la gestion de la caisse occulte du PRO, a-t-elle souligné. « Est-ce que vous continuez de protéger des gens? », lui a-t-elle demandé. « Qui voulez-vous que je protège? », a répondu le témoin, visiblement embarrassé à plus d'une reprise.

Le Devoir

Le DGE se dit « déçu » de Mélanie Joly

La candidate à la mairie de Montréal plaide l'erreur de bonne foi

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Les premiers pas politiques de Mélanie Joly n'ont pas impressionné le directeur général des élections (DGE). Ce dernier s'est dit « déçu » mardi que la candidate à la mairie ait omis de demander l'autorisation nécessaire avant de se lancer. Cette dernière plaide un pépin de dernière minute.

« Oui, je suis déçu de voir que, malgré tout ce qui se dit à l'heure actuelle, on en soit encore à se dire: "Voyons donc, ils n'ont pas compris encore?" Il y a quelque chose qui ne fonctionne pas », lance Jacques Drouin en entretien.

Le DGE a contacté l'organisation de M^{me} Joly « pour lui expliquer ce qu'elle devait faire » pour se conformer aux règles, a ajouté le porte-parole, Carl Charest.

Le Devoir révélait mardi qu'au moment de sa conférence de presse de lancement, M^{me} Joly n'avait pas déposé de demande d'autorisation pour être candidate à la mairie — soit comme indépendante, soit comme chef d'un parti.

La loi prévoit pourtant « qu'il faut être autorisé avant de solli-

citer des contributions et faire des dépenses ayant pour but de favoriser une candidature ou une option politique ». Le DGE a diffusé un communiqué de presse le 24 mai pour rappeler cette obligation — et quelques autres — aux candidats éventuels aux élections de novembre 2013.

Une erreur causée par un contretemps

L'organisation de Mélanie Joly soutient qu'il s'agit d'une « erreur de bonne foi » causée

par un contretemps. La vérification des 200 signatures nécessaires pour obtenir l'autorisation a pris plus de temps que prévu, et ce qui devait être terminé vendredi dernier ne l'a été que dans la journée de mardi. « Nous avions l'impression que tout serait prêt, indique son porte-parole, Frédéric Lepage. Nous avons évidemment la volonté de nous conformer aux règles. »

M^{me} Joly n'aurait-elle pas dû attendre que son dossier soit

prêt avant d'annoncer ses intentions? M. Lepage rétorque qu'il y avait « nécessité sur différents plans. Son nom circulait, les gens la questionnaient, elle avait dit qu'elle se déciderait rapidement. Elle souhaitait que ce soit clair ». Le porte-parole évoque aussi des impératifs d'organisation. « C'est plus difficile de convaincre quelqu'un de faire le saut quand on ne s'est pas commis soi-même », dit-il.

Le Devoir

GASTRONOMIE ★ JAZZ

HÔTEL CLARENDON
Au cœur du Vieux-Québec depuis 1870

Information & réservations :
1.888.611.1010
57, rue Ste-Anne, Vieux-Québec (Québec) G1R 3X4
www.hotelclarendon.com

Destinations

CET ÉTÉ
SPÉCIAL 100% QUÉBEC
159\$ / NUIT
PLUS TAXES, OCCUPATION DOUBLE
POUR TOUS LES RÉSIDENTS DU QUÉBEC

1-888-306-2812
HILTONQUEBEC.COM

RÉSERVATIONS AVANT LE 24 JUIN 2013
TARIF DISPONIBLE À PARTIR DU 21 JUIN 2013
PREUVE DE RÉSIDENCE REQUISE
SECON DISPONIBILITÉ

Hilton SITUÉ AU COEUR DES FESTIVITÉS **QUÉBEC**
Je me souviens

Pour annoncer dans ce regroupement, contactez
Jean de Billy au 514 985-3456 – jdebilly@ledevoir.com

Spécialistes
de la **santé**

www.cliniquesantecapillaire.com

Perte de cheveux
Soins capillaires pour
hommes et femmes de tous âges

• Approche santé globale
• Contrôle du stress
• Problèmes chroniques de santé de peau

Évitez : les massages du cuir chevelu, informez-vous...

Micheline Grimard infirmière, naturopathe 45 ans d'expérience
Le CSC... un Concept Santé Complet...
514 289-9762

Pour annoncer dans ce regroupement, contactez
Élyes Ben M'rad au 514 985-3457 ou ebenmrad@ledevoir.com

SOLDES
Printemps - Été
20% à 50%

Enfants Des Longuechamps

Vêtements d'enfants 0 à 18 ans
Vêtements de maternité
1007, RUE LAURIER OUEST, OUTREMONT
TÉL.: 274-2442

ÉDITORIAL

PIERRE-F. CÔTÉ, 1927-2013

Si on l'avait écouté...

Que le décès du grand commis de l'État Pierre-F. Côté se soit produit le soir même de l'arrestation de Michael Applebaum est d'une grande ironie. Car au moment de quitter son poste de directeur général des élections en 1997, M. Côté avait carrément prophétisé l'actuelle catastrophe montréalaise et lavalloise. On dirait que le sort a voulu nous souligner ces 16 années que nous avons perdues, faute de l'avoir écouté.



L'expérience que j'ai vécue avec Vision Montréal montre que ça commence par la plus grosse ville. Ça va exploser, ça va éclater, à un certain moment», avait-il déclaré au Soleil, le 7 juillet 1997. La relecture, aujourd'hui, de cette interview «testament» de Pierre-F. Côté donne des frissons. «Il y aurait matière à ouvrir plusieurs enquêtes. [...] En particulier dans la région de Montréal.» Il rappelait s'être attaqué au cas de Vision Montréal, parti de Pierre Bourque à l'époque: «Juste 218 poursuites [pour contributions irrégulières]. C'était juste un avertissement», avait-il menacé. Il était «presque de notoriété publique que ça fonctionne à coups de ristournes», ajoutant cette anecdote: «Un maire rencontrant un autre maire lui a demandé: "Tu marches à quoi, toi? À 20% [du total des contrats octroyés]?» Une allusion au financement de sa caisse électorale? Cela pourrait être aussi «pour sa caisse personnelle», avait-il lancé.

Rétrospectivement, les réactions à cette troublante sortie peuvent être qualifiées de risibles, voire suspectes. Le gouvernement Bouchard n'y donna pas vraiment suite, alors qu'une commission d'enquête aurait dû être déclenchée. Le président de l'Union des municipalités d'alors, Mario Laframboise (par la suite bloquiste et plus récemment caquiste), s'était dit insulté, soutenant que depuis «sept ans», l'UMQ «donn[ait] des cours aux élus sur les conflits d'intérêts». En somme, Côté jetait du «discredit sur les efforts des maires»! Risible...

Pierre-Ferdinand Côté aura été un défricheur du Québec moderne. Entré dans la fonction publique en 1960, il contribua à l'opération de nationalisation de l'électricité aux côtés de René Lévesque, comme chef de cabinet. Désigné DGE par l'Assemblée nationale en 1978, il travailla à l'indépendance de l'institution; il mit en place les lois sur les consultations populaires et sur le financement des partis. Au total, tout cela aura eu — malgré ce qu'on sait aujourd'hui — un effet bénéfique. Démocrate idéaliste, il n'était toutefois pas dupe: il savait que les belles règles étaient contournées. En 2006, il suggéra même au gouvernement fédéral de ne pas imiter le Québec, de permettre les dons des entreprises en les encadrant. Cela lui valut de sérieuses inimitiés. «Pierre-F.» avait son franc-parler.

D'anciens compagnons de route comme André Larocque, qui fut sous-ministre responsable de la réforme démocratique, ont certains reproches à lui faire, dont une certaine tradition de timidité du DGE. M. Côté n'hésita pourtant pas à poursuivre les organisateurs du «love in» de 1995 pour violation des lois québécoises. Convenons toutefois que les successeurs de M. Côté ont trop peu réagi à son incroyable sortie de juillet 1997.

BARROSO CONTRE L'EUROPE

Les réactionnaires

Ce n'est pas la première fois et probablement pas la dernière que le président de la Commission européenne (CE) José Manuel Barroso aura mis en relief son penchant pour le culot. De quoi s'agit-il? Au premier jour du sommet du G8, il a qualifié de réactionnaire le principe d'exception culturelle au nom duquel l'audiovisuel a été soustrait des négociations sur le traité de libre-échange entre les États-Unis et l'UE.

Il faut bien comprendre qu'en se posant en adversaire du principe en question, Barroso s'est défaussé de ses responsabilités. Car contrairement à Angela Merkel, François Hollande ou Enrico Letta, il n'a pas été élu, mais coopté. À ce titre, il lui revient de se faire l'avocat des mandats qui lui ont été confiés, et non l'inverse. Dans le cas qui nous occupe, il faut rappeler qu'au terme de pourparlers qui s'étaient prolongés pendant 14 heures (!), les 27 ministres concernés avaient convenu d'adopter le principe de l'exception culturelle. Auparavant, il faut le retenir, une bonne majorité de députés européens de tous bords politiques avait voté la proposition française. Antérieurement, les cinéastes européens, les Wim Wenders, Stephen Frears, Ken Loach, Pedro Almodovar et beaucoup d'autres avaient exprimé leur enthousiasme pour la diversité culturelle qu'induit la position défendue par Paris, mais qui agace au plus haut point la Maison-Blanche.

A preuve, lors d'une vidéoconférence préparatoire au G8 et tenue après les discussions de vendredi dernier, Barack Obama a prévenu que si cette position demeurait en l'état, des représailles seraient commandées. En agissant comme on le sait, Barroso a confirmé combien il était habité par la fibre de l'ultralibéralisme. Il a confirmé de fait que son aveuglement idéologique avait été et reste le moteur de son incapacité à gérer les crises financières qui traversent le continent européen d'un extrême à l'autre. Enfin, il a illustré avec éclats, c'est le cas de le dire, le comment et le pourquoi de ceci: il a présidé, contrairement à tous ses prédécesseurs, à l'évolution de ces remous politiques qui ont affaibli l'Europe. Bref, Barroso est un incompetent.

Un incompetent pétri d'arrogance. En effet, il faut savoir qu'interpellé en plein milieu du G8 par les leaders concernés et au premier chef par François Hollande, Barroso n'ayant pas eu le courage de son opinion, il a botté en touche en laissant entendre qu'en fait, les réactionnaires étaient les artistes. La semaine dernière, une délégation d'entre eux menée par Costa-Gavras, le très réactionnaire réalisateur de *Z*, *L'aveu*, *État de siège* ou *Capital*, avait rencontré Barroso afin d'exposer les vertus de l'exception culturelle qui s'avère, soit dit en passant, un excellent antidote au totalitarisme culturel. Résultat? Selon Barroso, ces derniers seraient des tartuffes parce qu'ils s'opposent à la mondialisation évidemment radieuse des affaires comme de la culture.

Cette histoire permet de marteler mille fois plutôt qu'une que les réactionnaires de Barroso sont ceux qui traduisent le plus de livres au monde. Et ce, dans les proportions de la... générosité!



ANTOINE ROBITAILLE

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
Vice-présidente, développement CHRISTIANE BENJAMIN
Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE
Directeur des finances STÉPHANE ROGER
Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, PAUL CAUCHON
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



L E T T R E S

Au suivant!

On s'habitue aux politiciens non audessus de tout soupçon! A force d'être exposés au douteux, à la supercherie, à la tricherie, nous sommes à risque d'être atteints par le syndrome de Stockholm en nous convainquant que, de toute manière, peu d'élus sont blancs comme neige. Que M. Applebaum soit au fond innocent, partiellement ou entièrement coupable, rien ne garantissait que son intérim nous mènerait sereinement vers l'élection municipale. Rien ne nous permet d'espérer que le scrutin donnera lieu à la purification de notre administration municipale.

Un ministre nous recommande de ne pas verser dans le cynisme? Alors que l'on écourte la durée de la campagne et devance la date des élections à Montréal exceptionnellement! En fin septembre de préférence!

À quoi bon un long supplice pour des citoyens naïfs, certes, mais pas assez pour attendre un Messie! Les vaines promesses, la langue de bois à digérer seulement pendant quelques semaines comme une huile de foie de morue, comme l'été dernier pour la campagne provinciale.

Allez les candidats, branchez-vous vite, mais nous vous saurions gré d'avoir l'amabilité de vous soumettre d'entrée de jeu, publiquement, au détecteur de mensonges avant de gazouiller comme bon vous le semblera. Cela nous éviterait la récédive du total aveuglement! Citoyens, à nous de décider qui

sera le suivant avec le seul espoir que ce ne sera plus du pareil au même...

Carol Patch-Neveu
Montréal, le 17 juin 2013

Enfin !

Enfin, une bonne nouvelle! Le 14 juin, l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi n° 23, loi modifiant la Loi sur l'instruction publique concernant certains services éducatifs aux élèves âgés de moins de 5 ans. Ça signifie que les tout-petits de 4 ans des milieux défavorisés pourront enfin bénéficier d'une mesure qui leur permettra d'augmenter leur chance de réussite scolaire.

En 2009, l'équipe de l'école Saint-Zotique, située à Saint-Henri, a mis en place un projet pilote de maternelle 4 ans à temps plein avec un curriculum enrichi. L'implantation de ce curriculum a fait ses preuves et a démontré clairement son efficacité auprès des enfants les plus vulnérables.

Au nom de tous ces enfants, je vous dis merci, madame Malavoy!
Yolande Brunelle
Superviseure de stage au préscolaire, UQAM, directrice à l'école Saint-Zotique (2007-2012)

Montréal, le 17 juin 2013

Une centenaire nous livre son secret

Mme Claire G. Lippé a eu 100 ans le 27 avril 2013. Cette dame vit seule dans

son domicile et elle préserve jalousement la sérénité de son âge avancé.

Son secret, non ce n'est pas un programme de neurostimulation cérébrale. «*Lis ton devoir tous les jours de ta vie, me dira t-elle, et tu verras bien, ton cerveau sera comme le mien à 100 ans.*»

Je suis son gendre, neurologue, et je souhaiterais bien effectivement que mon cerveau fonctionne comme le sien à 100 ans. Femme de tête, mais aussi femme de cœur, elle est mère de 9 enfants, grand-mère de 23 petits-enfants, et arrière-grand-mère de 27 rejetons en bonus, tous les jeunes qui la côtoient en vient sa présence d'esprit, son sens de l'humour, ses connaissances générales exceptionnelles et en particulier sa connaissance profonde de «notre histoire», celle des Québécois.

Elle m'a avoué, le jour de ses 100 ans, qu'elle lit quotidiennement *Le Devoir* depuis l'âge de 15 ans, à l'époque d'Henri Bourassa, au moment où le prix du *Devoir* est passé de 1 à 2 cents l'exemplaire, donc elle est une fidèle lectrice depuis 85 ans!

Je n'ai donc pas pu résister. Je lui ai demandé si je pouvais la photographier en action et vous envoyer cette photographie. Certainement m'a-t-elle dit, si ça peut stimuler des gens à garder leur cerveau en forme longtemps, eh bien je suis partante.

Alors voilà. C'était une minute de réalité vécue par une de vos fidèles lectrices.

Michel Lebel
Sherbrooke, le 17 juin 2013

LIBRE OPINION

Disparition d'Arts et lettres: un flou artistique?

DIANE BOUDREAU
PATRICK MOREAU
DANIÈLE SIMPSON

Union des écrivaines et des écrivains québécois

Le devis ministériel du nouveau programme Culture et communication, qui doit remplacer le programme Arts et lettres, est un modèle de flou artistique, ou devrait-on dire de flou culturel?

Commençons par l'intitulé du programme. Pourquoi remplacer Arts et lettres par Culture et communication? Pas pour clarifier le contenu, assurément, puisque, précise-t-on: «*Le terme culture est utilisé à la fois dans son sens traditionnel, qui se rapporte aux arts et aux lettres, et dans son sens large, c'est-à-dire les éléments de culture et de civilisation qui caractérisent des sociétés. Quant au terme communication, il vient rappeler que les arts, les lettres et les langues s'inscrivent dans un processus de communication.*»

Voilà où le bât blesse: subordonner la littérature au processus de communication, c'est lui retirer sa spécificité et la mettre sur un pied d'égalité avec les autres processus de communication quels qu'ils soient. On peut imaginer les conséquences de cette dérive sur l'enseignement de la littérature, d'autant plus que les œuvres littéraires sont devenues des «objets culturels», une catégorie qui

comprend «une œuvre, une production, un phénomène ou un élément de culture et de civilisation». Le moins que l'on puisse dire, c'est que cette définition englobe beaucoup d'aspects. Souhaite-t-on voir les romans d'Anne Hébert ou les poèmes de Gaston Miron côtoyer les publicités de pâte dentifrice, les discours politiques et les messages de 140 caractères sur Twitter?

Cette indétermination généralisée fait reposer la valeur du profil de littérature sur des décisions locales, car ce sont les départements de français qui devront concrétiser dans leurs plans-cadres l'énoncé des compétences à atteindre. Le danger, c'est que pour attirer la «clientèle», on élabore des contenus soi-disant attractifs, mais peu susceptibles de transmettre un patrimoine littéraire commun.

Car nulle part dans le profil de littérature on ne mentionne l'importance ni même l'existence d'un tel patrimoine. On parle de la nécessité «d'expliquer des enjeux culturels nationaux», mais les éléments de cette compétence laissent songeur. Le premier est particulièrement nébuleux: «reconnaître des héritages à la culture nationale actuelle». De quelle culture s'agit-il? De la culture au sens traditionnel ou au sens large? Et comment la culture actuelle pourrait-elle déjà avoir un héritage? Mystère... Le second élément, lui, relève davantage des sciences hu-

maines que de la littérature. On exige de l'élève qu'il définisse «l'influence d'acteurs culturels» en faisant une «comparaison appropriée des interventions de l'État». Puis, on lui demande de cerner la «décomposition pertinente de la dynamique d'influence dans la production culturelle», sans trop s'inquiéter qu'il comprenne ou non le sens de cette phrase...

À défaut de pouvoir se référer à sa propre littérature, l'élève devra «apprécier la diversité culturelle contemporaine» et «comparer des objets culturels d'ici et d'ailleurs». Sur quelle base, nul ne sait, car les objectifs spécifiques à la formation littéraire ne visent que l'apprentissage du «langage propre» au domaine, l'«exploitation des techniques dans une perspective de création» et la réalisation d'un «projet de création».

Mais, en définitive, doit-on se surprendre du flou artistique du devis quand les visées de la formation collégiale nous apprennent que «les buts du programme» sont que l'étudiant mette «en valeur sa culture personnelle» de manière à porter «un regard sur lui-même» et à exprimer «sa vision du monde et de son identité»? Cet accent mis sur le subjectivisme s'accorde assez peu avec la transmission d'un patrimoine littéraire, un objectif que l'UNEQ considère comme primordial et négligé par le nouveau programme. Espérons toutefois que les professeurs de français sauront remédier à cette lacune.

IDÉES

PROJET DE LOI 52 SUR L'AIDE MÉDICALE À MOURIR

Une autorisation maquillée de l'euthanasie

BERTRAND GAGNON

Juge à la retraite

C

onformément à la recommandation unanime des représentants des différents partis qui ont signé le rapport de la Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité, un projet de loi a été déposé à l'Assemblée nationale pour autoriser l'euthanasie. Je ne mets pas en doute la sincérité des auteurs, mais il y a lieu de critiquer l'usage d'un vocabulaire maquillé pour traiter de l'euthanasie dans leur rapport ainsi que dans le projet qui y donne suite. Il importe d'analyser les implications morales et légales de la législation proposée.

Signalons d'abord certaines contorsions de langage pour décrire l'euthanasie. Permettre à un médecin, sujet à certaines conditions, de donner la mort à une personne humaine par une injection létale, c'est permettre l'euthanasie active; mais en dorant la pilule, ou plutôt la piqûre. De plus, on la qualifie d'aide à mourir. On inclut cet acte dans les soins de fin de vie, alors qu'il n'a aucun rapport avec le sens médical du mot soin: «*Acte destiné à assurer la conservation ou l'amélioration de la santé de quelqu'un* [Antidote].» En toute honnêteté, j'admets que la Commission aurait emprunté ces euphémismes à un document du Collège des médecins du Québec.

Actuellement, les dispensateurs de soins palliatifs n'utilisent que des médicaments autorisés pour combattre la douleur. Récemment, dans *La Presse*, un spécialiste en droit de la responsabilité médicale affirmait que les soins palliatifs, notamment la sédation, constituaient une euthanasie déguisée. Or, les médecins spécialisés en soins palliatifs affirment que ce n'est pas la sédation qui entraîne la mort, mais la progression naturelle de la maladie. Personnellement, je crois que ces spécialistes sont plus en mesure de juger l'effet de la sédation que des juristes.

Obligation des soins palliatifs

Le projet de loi a le mérite d'instaurer l'obligation d'offrir des soins palliatifs aux malades à la fois à l'hôpital et à la maison. Je regrette que les membres de la Commission, qui ont participé à la visite en Europe, aient limité leurs recherches à la pratique de l'euthanasie, sans faire de démarches pour déceler les mesures pratiques en vigueur dans les pays visités pour



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Chaque citoyen doit prendre conscience de sa responsabilité pour soulager au moins la douleur morale de ses proches atteints de maladies dégénérantes.

rendre les soins palliatifs plus accessibles. Pourtant, dans leur rapport, ils reconnaissent les déficiences de notre système de santé dans ce domaine. Les malades ont plus besoin de mesures concrètes que d'énoncés de principe dans les lois.

Au Québec, il n'est pas politiquement correct de s'exprimer sur l'aspect moral d'une mesure. Cependant, je me permets de rappeler qu'au quatrième siècle avant Jésus-Christ, un païen du nom d'Hippocrate avait compris que le rôle d'un médecin, c'est de soigner les malades et non d'enlever la vie; c'est probablement l'un de ses disciples qui aurait rédigé le fameux serment d'Hippocrate, dont l'une des dispositions s'énonce ainsi: «*Je n'accepterai pas la demande de donner du poison, ni ne participerai à en procurer.*»

Par ailleurs, le peuple hébreu, environ douze siècles avant notre ère, avait retenu comme l'une des règles morales devant inspirer la conduite des membres de la société le commandement suivant du décalogue: «*Tu ne tueras point.*» N'est-ce pas un principe de base qui est intégré aux lois criminelles régissant la conduite des citoyens un peu partout dans le monde?

Personnellement, j'ai appris bien avant mon cours de droit qu'il n'est pas permis de tuer, sauf en cas de légitime défense. Or, notre Code criminel, aux articles 222 et suivants, définit l'homicide et le meurtre et indique clairement

que donner la mort intentionnellement à un être humain est un crime. Aucune disposition n'y autorise le meurtre par compassion.

Les articles 8 et 9 du projet de loi 52 imposent aux établissements de santé l'obligation de fournir ce que l'on désigne faussement sous le nom de l'aide à mourir et de prévoir un programme clinique à ce sujet. À l'article 3, la définition du terme établissement inclut les CLSC qui devront offrir un tel service (l'euthanasie), même à domicile.

Débats déchirants

D'éminents juristes ont trouvé une solution à cette transgression d'une disposition claire du Code criminel en suggérant que le procureur général du Québec interdise aux procureurs de la Couronne d'intenter une poursuite contre un médecin ayant ainsi donné la mort en observant les fameuses balises. Or, le projet de loi ne se contente pas d'autoriser la transgression des dispositions du Code criminel, mais il oblige les établissements à organiser cette contravention. Par conséquent, une personne qui refuse d'instaurer un tel programme ou de participer à un acte d'euthanasie risque d'être exclue de la direction d'un CLSC, par exemple, ou privée de certaines promotions comme employée.

Personnellement, j'ai toujours fustigé les intrusions du Parlement fédéral dans des domaines de compétence provinciale, particulièrement lorsqu'il a voulu créer une Commission nationale des valeurs mobilières. Réciproquement, puisque le Code criminel relève de la compétence exclusive du Parlement canadien, j'estime qu'il est inadmissible qu'une législation provinciale assure l'impunité à une transgression à l'encontre de l'un de ses articles et oblige même les dirigeants des établissements de santé à prendre part à un acte décrit comme un crime.

Au-delà des débats déchirants que ce projet de loi 52 va susciter, je souhaite qu'il soit une occasion pour chaque citoyen de prendre conscience de sa responsabilité pour soulager au moins la douleur morale de ses proches atteints de maladies dégénérantes. Leur contribution peut se traduire par de simples gestes de solidarité comme des visites à ces personnes, malgré la répugnance naturelle à envisager la détresse physique et mentale provoquée par de telles maladies. À l'appui de cette invitation, je puis affirmer que l'un de mes plus beaux souvenirs consiste dans le sourire illuminant le visage d'un confrère au moment où je prenais sa main, malgré qu'il fût en phase finale de la maladie d'Alzheimer.

Maudits artistes



FRANCINE PELLETIER

Le Québec aime ses artistes, entend-on souvent. On les promène, on les applaudit, on les encourage. Et on les étale *ad nauseam* le dimanche soir à la télé. Le Québec aime ses artistes, mais encore faut-il qu'ils soient un brin vedette pour mériter cette attention. Sinon, nous dit un récent rapport sur la philanthropie, et combien de statistiques déprimantes, on est plutôt enclins à les laisser croupir dans la misère.

Le salaire moyen d'un artiste québécois était de 24600\$ en 2009, cinq fois moins qu'un courtier de portefeuilles, deux fois moins qu'un pompier et à peu près égal au salaire d'un chauffeur de taxi. Grâce à la loi québécoise sur le statut de l'artiste, on gagne un peu plus ici qu'ailleurs au Canada, mais à peine.

C'est précisément à cause de cette situation dramatique qu'une controverse fait rage actuellement dans le milieu du cinéma. Le diable est aux vaches à la suite de l'envoi d'une lettre ouverte au ministre de la Culture, Maka Kotto, le 18 mai dernier. Faisant front commun, les cinq associations qui régissent les métiers cinématographiques — scénaristes (SARTEC), réalisateurs (ARRQ), comédiens (UDA), musiciens (GMMQ), techniciens (AQTIS) — demandent qu'on cesse de financer les productions qui «*privent les artistes du minimum*».

On peut difficilement être contre de tels principes, mais n'applaudissez pas trop vite. Les associations en ont non seulement contre les gros producteurs qui, en sous-payant créateurs et artisans, s'en mettraient plein les poches; ils ont aussi à l'œil les «petites productions indépendantes» qui contournent les ententes syndicales. C'est-à-dire qu'ils veulent forcer petits et gros, indépendamment des moyens de chacun, à faire affaire avec leurs associations.

Le syndicalisme est une belle et grande chose, sauf quand ça ressemble à de l'intimidation. La lettre des associations, proposant de couper les vivres à ceux qui ne respectent pas la règle syndicale, suinte la manière forte. Cette lettre a d'ailleurs eu l'effet d'une bombe dans le milieu du documentaire, le parent pauvre du cinéma, aux prises avec des restrictions budgétaires énormes depuis cinq ans. Je peux vous en parler de vive voix, et même la larme à l'œil, car j'ai «autoproduit» mes trois derniers documentaires, manière que dénoncent les associations. De peine et de misère, faut-il préciser. La seule raison de produire un documentaire, en plus de le réaliser et le scénariser, travail gigantesque et dépareillé s'il en est, c'est d'y être forcé, de ne pas pouvoir se passer de cet argent-là.

Malgré les apparences — des documentaires prennent aujourd'hui l'affiche de grands cinémas, de festivals de films très courus et font parler d'eux —, il est aujourd'hui très difficile de gagner sa vie en documentaire. Les règles ont changé, les télévisions sont moins intéressées et le financement a ratatiné. La seule façon d'y arriver, c'est de cumuler les titres: production, réalisation, scénarisation. Si, en plus, vous faites de la caméra, du son ou du montage, si vous pouvez conduire un camion ou faire des photos de plateau, encore mieux. Les rangs du documentaire ont décuplé ces dernières années parce qu'envahis par de jeunes gens capables de tout faire et ne craignant pas la famine au bout du mois.

C'est précisément à ce genre d'initiative «sous le radar» que le front commun s'oppose. L'Alliance québécoise des techniciens de l'image et du son (AQTIS), meneuse de claque dans cette affaire, s'est montrée particulièrement agressive à dépister les petites productions délinquantes, les sommant à conclure une entente avec eux. La loi sur le statut de l'artiste leur donne cette prérogative.

«*Ça manque de jugement*», dit une jeune productrice, Stéphanie Verrier, une des premières ciblées par l'AQTIS. Ironie: parmi ces supposés délinquants, vous ne trouverez pas la moindre position antisyndicale. Que les associations défendent leurs membres, on est pour. Qu'ils agissent comme si rien n'avait changé dans le monde du travail depuis 25 ans, on est contre.

Nous vivons de plus en plus dans un monde cassé en deux, avec les privilèges d'un côté, bénéficiant de bonnes conditions de travail, sûrs de leur droit à toujours exiger davantage, comme la retraite qui les attend, et tous les autres, sans retraite ni bénéfices, sans même de salaire dans bien des cas. Qui s'intéresse à cette partie de l'équation? Les associations demandent au ministre de revoir la loi sur le statut de l'artiste pour augmenter les pouvoirs syndicaux, alors que c'est précisément le contraire qu'il faut.

Tous les artistes sont des «travailleurs autonomes» par excellence. Ce sont les pouvoirs de l'individu artiste qu'il faut revoir, si c'est vrai qu'on les aime et, surtout, qu'on les respecte.

fpletier@ledevoir.com



RYAN REMIORZ LA PRESSE CANADIENNE

Le président du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, Jean-Pierre Blais

Vente d'Astral: les trois souhaits du Québec

MAKA KOTTO

Ministre de la Culture et des Communications du Québec

A

u terme de la session parlementaire, je souhaite exprimer le point de vue du gouvernement du Québec sur la deuxième proposition de vente d'Astral à BCE, sur laquelle le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a tenu des audiences du 6 au 10 mai derniers et rendra bientôt une décision.

D'abord, je crois qu'il convient de rappeler que la première offre d'acquisition proposée par Bell apparaissait inacceptable pour les intérêts du Québec. En effet, une prise de contrôle par ce géant canadien des communications de la totalité des services d'Astral aurait été incompatible avec les intérêts du Québec.

Heureusement, pour des raisons liées, entre autres, à la problématique de la concentration des médias, le CRTC a refusé d'autoriser la transaction. Cela semblait un pas dans la bonne direction.

Depuis, le Bureau de la concurrence a donné son accord préalable à un second scénario de vente d'Astral. Selon cette proposition, un nouveau partage se ferait entre Bell, Corus et d'éventuels acquéreurs de certaines chaînes de radio et de télévision d'Astral.

Vigilance

Devant cette nouvelle proposition, je tiens à réaffirmer que le gouvernement du Québec insiste sur la nécessité que toute modification du paysage médiatique et culturel québécois se fasse selon trois souhaits.

Premièrement, que les transferts de propriété dans le champ des médias doivent se

faire à l'avantage des producteurs, des diffuseurs, des créateurs et, plus globalement, des citoyennes et des citoyens du Québec.

Deuxièmement, que les nouveaux propriétaires des actifs d'Astral maintiennent en sol québécois les emplois dans les stations de télévision et de radio, ainsi que dans les entreprises de médias numériques opérant au Québec.

Troisièmement, que tout changement dans le paysage médiatique de la télévision et de la radio au Québec ne puisse se réaliser sans l'expertise et les compétences québécoises.

Maintenant que ces souhaits ont été exprimés, je répète mon intention d'exercer la plus grande vigilance afin que les intérêts et les droits des citoyens, des créateurs, des producteurs, des diffuseurs, des techniciens, des artisans, des travailleurs ainsi que l'identité du Québec soient protégés, quel que soit le scénario qui sera retenu par le CRTC.

L'EQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Antoine Robitaille (*éditorialiste, responsable de la page Idées*), Jacques Nadeau (*photographe*), Michel Garneau (*cartooniste*), **information générale**: Marie-Andrée Chouinard (*chef de division*), Dominique Reny (*adjointe au directeur de l'information*), Caroline Montpetit (*affaires sociales*), Lisa-Marie Gervais (*éducation*), Alexandre Shields (*environnement*), Amélie Daoust-Boisvert (*santé*), Pauline Gravel (*sciences*), Fabien Deglise (*société*) et Jean Dion (*sports*); **information politique**: Marco Fortier (*chef de division*), Michel David (*chroniqueur*), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (*correspondantes parlementaires à Ottawa*), Robert Dutrisac et Jessica Nadeau (*correspondants parlementaires à Québec*), Jeanne Corriveau et Brian Myles (*affaires municipales, Montréal*), Isabelle Porter (*affaires municipales, Québec*), Guillaume Bourgault-Côté (*reporter*); **information culturelle**: Louise-Maude Rioux Soucy (*chef de division*), Odile Tremblay (*cinéma*), Stéphane Baillargeon (*médias*), Frédérique Doyon et Isabelle Paré (*reporters*), Julie Carpentier (*pupitre*); **information économique**: Gérard Bérubé (*adjoint au directeur de l'information*), Marco Bélair Cirino, François Desjardins et Éric Desrosiers (*reporters*), Gérald Dallaire (*pupitre*); **information internationale**: Serge Truffaut (*éditorialiste*), Claude Lévesque et Guy Taillefer (*reporters*), Jean-Pierre Legault (*pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives*); **section art de vivre**: Diane Précourt (*responsable des cahiers Week-end et Plaisirs*), Émilie Folie-Boivin et Louis Gagné (*pupitre*); **équipe internet**: Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier, Benoît Munger et Philippe Papiéau (*pupitre*), Sophie Chartier, Karl Rettino-Parazzelli et Geneviève Tremblay (*assistants*); **correction**: Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant; **soutien à la rédaction**: Andrie Gaudreau (*secrétaire*), Florence Ferraris (*commis*); **DOCUMENTATION** Gilles Paré (*directeur*), Manon Derome (*Montréal*), Monique Bhérrer (*Ottawa*), Dave Noël (*Québec*). **PUBLICITÉ** Claire Breton, Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Evelyne De Varennes, Anel Elmalin, Amélie Maltais, Claire Paquet, Catherine Pelletier, Chantal Rainville, Nadia Sebati, (*publicitaires*), Sylvie Laporte (*avis légaux*), Élise Girard (*secrétaire*). **PRODUCTION** Olivier Zuida (*directeur adjoint*), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Caroline Guimond, Yannick Morin, Nathalie Zemaitis. **INFORMATIQUE** Yanick Martel (*administrateur web*), Hansel Matthews (*technicien informatique*). **PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE** Jean-Robert Divers (*responsable de la promotion*), Maxim-Olivier Leclerc (*responsable d'usure à la clientèle*), Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois, Isabelle Sanchez. **ADMINISTRATION** Olena Bilyakova (*responsable des services comptables*), Claudette Béliveau (*adjointe administrative*), Claudine Chevrier, Florentina Draghici, Céline Furoy, Ghislaine Lafleur et Véronique Page.

ACTUALITÉS



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

Pauline Marois a obtenu une victoire là où on ne s’y attendait pas.

QUÉBEC

SUITE DE LA PAGE 1

«Le véhicule, c’est celui des discussions entre premiers ministres», a-t-il proposé comme *distinguo*.

C’est jeudi dernier, à la suite d’une conférence téléphonique, que les premiers ministres se sont entendus sur une position commune. Le Conseil de la fédération a attendu, avant de diffuser son communiqué, que la Conférence des premiers ministres de l’Ouest — qui représente l’Alberta, la Colombie-Britannique, le Manitoba, la Saskatchewan, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut — rende public le sien.

«Harper s’est fait prendre à son propre jeu, lui qui voulait imposer une solution pour l’Ouest à l’ensemble des provinces, incluant le Québec», a indiqué Alexandre Cloutier, qui a souligné que le nouveau programme fédéral était conçu pour répondre aux besoins criants de main-d’œuvre de l’Alberta, surtout.

Les provinces de l’Ouest partagent en tous points la même position que les autres provinces, dont le Québec. Elles craignent que la Subvention canadienne pour l’emploi contrevienne aux priorités des provinces et «menace le succès des programmes de formation déjà en place».

En mars dernier, l’Assemblée nationale avait adopté à l’unanimité une motion dont le libellé, rédigé par l’opposition libérale, cherchait à enquiquiner le gouvernement. La motion exigeait «du gouvernement péquiste qu’il initie avec diligence des démarches afin de former des alliances avec les autres provinces canadiennes, de même qu’avec tous les partis représentés à la Chambre des communes». Une motion du Parti québécois condamnant «l’intrusion» d’Ottawa avait été auparavant rejetée par les libéraux.

Pauline Marois a donc réussi là où on ne l’attendait pas, du moins pas les libéraux. En avril, le Secrétariat des affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC), en faisant une recension des positions exprimées publiquement par les différentes provinces à l’égard de la Subvention canadienne pour l’emploi, avait constaté que quatre provinces — la Colombie-Britannique, l’Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba — se montraient favorables au nouveau programme fédéral. Pauline Marois sera donc parvenue à les faire changer d’idée.

Dans son dernier budget, Jim Flaherty annonçait que le gouvernement fédéral prendrait 300 des 500 millions des sacrés à l’Entente sur le marché du travail (EMT) de 2008 pour créer la Subvention canadienne pour l’emploi. Pour le Québec, l’EMT représente une somme de 116 millions par an, dont 60% lui seraient enlevés. Le nouveau programme fédéral prévoit que les entreprises versent le tiers des coûts de formation de leurs travailleurs, jusqu’à concurrence de 5000\$ par travailleur, alors qu’Ottawa assume l’autre tiers et que les provinces sont appelées à combler le dernier tiers.

L’EMT est destinée à des personnes qui ne se qualifient pas à l’assurance-emploi. «Si on met fin à l’entente, ce sont les personnes les plus vulnérables de notre société qui ne bénéficient plus de mesures actives à l’emploi», a fait valoir Alexandre Cloutier. Au Québec, 116000 personnes profitent de l’EMT, dont 50% sont des femmes et 30% des immigrants, a-t-il précisé.

L’argument relatif à ces personnes vulnérables est aujourd’hui repris par l’ensemble des provinces. Le nouveau programme fédéral, qui doit s’amorcer en mars prochain, mais que le gouvernement fédéral annonce déjà à grands frais, vise essentiellement des travailleurs déjà en emploi ou choisis par les entreprises. «Les changements proposés occasionneraient la suppression d’une portion du financement des mesures destinées aux personnes les plus vulnérables, qui ont besoin d’une aide supplémentaire pour trouver du travail», écrit le Conseil de la fédération, qui plaide pour un financement fédéral «adéquat, équitable, durable, prévisible et sans obligation de contrepartie financière».

Le Devoir

APPLEBAUM

SUITE DE LA PAGE 1

fait face à 14 chefs d’accusation, dont complot, fraudes envers le gouvernement, abus de confiance et actes de corruption dans les affaires municipales en lien avec deux projets immobiliers dans l’arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce. «Il l’a fait avec le sens des responsabilités et une dignité certaine», a commenté la chef de Vision Montréal, Louise Harel. Selon elle, il importe maintenant de rassurer les Montréalais sur la suite des événements et de trouver un successeur à Michael Applebaum.

Comme ils l’avaient fait en novembre dernier, les membres du conseil municipal seront appelés, au cours des prochains jours, à désigner un des leurs afin de pourvoir au poste de maire en attendant les élections du 3 novembre prochain.

Tant Louise Harel que Richard Bergeron estiment que le prochain maire devra avoir une intégrité irréprochable — pour éviter à tout prix que les événements des derniers jours se reproduisent — et qu’il ne pourra provenir d’un arrondissement ayant fait l’objet de perquisitions par l’UPAC au cours des derniers mois. Ils souhaitent aussi le maintien d’un comité exécutif de coalition tel que celui mis en place à l’automne dernier. «Ça nous prend un maire d’intendance», croit le chef de Projet Montréal.

Jeux de coulisse

Le choix d’un nouveau maire risque de donner lieu à d’intenses jeux de coulisses au cours des prochains jours. Avant même l’annonce du maire, les tractations de corridor avaient déjà commencé à l’hôtel de ville, chaque clan ayant déjà un candidat en vue.

Dans les minutes suivant la démission de Michael Applebaum, Louise Harel a confirmé que sa formation politique appuierait la candidature de l’actuel président du comité exécutif, Laurent Blanchard.

De son côté, Richard Bergeron a vanté les mérites du maire de Rosemont–La Petite-Patrie, François Croteau, qui sera le candidat de son parti. M. Bergeron soutient que seule sa formation politique peut assurer une garantie d’«intégrité sans faille» et il a dit craindre «le retour par la bande» d’Union Montréal, l’ancien parti de Gerald Tremblay et de Michael Applebaum.

Dans le clan Coderre, deux candidats ont

Lisée invite à la prudence les élus montréalais

JESSICA NADEAU

Saluant la démission de Michael Applebaum, le ministre responsable de la Métropole, Jean-François Lisée, invite maintenant le conseil municipal à choisir avec «prudence» le prochain «gardien de Montréal», et ce, «dans les plus brefs délais». Ce dernier devra être «au-dessus de la mêlée» et respecter «le principe de la coali-

tion» qui a cours depuis le départ de Gerald Tremblay. Il ne devrait pas être candidat à la mairie et son rôle devrait se limiter à un rôle d’intendance en attendant les grands débats électoraux sur la gouvernance de Montréal. Sylvain Gaudreault a réitéré son offre d’envoyer en renfort un conseiller spécial, mais n’a pas l’intention de l’imposer.

De passage à Québec, le chef

Le Devoir

successivement été évoqués, soit Helen Fotopulos, conseillère de Côte-des-Neiges, puis Harout Chitilian, président du conseil municipal. «Nos conditions, c’est de trouver quelqu’un qui n’a pas eu la visite de l’UPAC, qui n’a pas de squelette dans son placard et qui réussirait à rallier l’ensemble des élus en mettant ses ambitions de côté, a expliqué Anie Samson, alliée de Denis Coderre. Actuellement, le nom qui semble rallier beaucoup de monde, c’est Harout Chitilian.»

Le principal intéressé, qui a l’appui de conseillers comme Jocelyn Ann Campbell et Lionel Perez, ne ferme pas la porte: «Je ne mousse pas ma candidature, je ne suis pas en campagne, mais [...] je réponds toujours présent pour remplir mes responsabilités par rapport aux Montréalais», a-t-il dit.

«La question n’est pas de savoir si je peux me présenter, mais plutôt d’avoir un consensus, a pour sa part indiqué Helen Fotopulos. Je me suis déjà présentée dans mon caucus [Union Montréal en novembre dernier], je n’ai pas gagné. Aujourd’hui, je ne fais pas campagne, mais je sais que mon nom circule comme d’autres noms.»

Visite de l’UPAC

À ces candidatures pourrait s’ajouter celle d’Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, susceptible de rallier d’anciens membres d’Union Montréal qui avaient appuyé Richard Deschamps contre Michael Applebaum à la succession de Gerald Tremblay en novembre dernier.

Mais l’arrondissement de Saint-Laurent a reçu la visite de policiers en février dernier, lors des perquisitions effectuées par l’UPAC à l’hôtel de ville de Montréal et dans six mai-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Louise Harel, chef de Vision Montréal, en compagnie de conseillers de sa formation.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Gérard Bergeron, chef de Projet Montréal



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Denis Coderre

GÉNÉRATION

SUITE DE LA PAGE 1

un mode de vie bien plus qu’une nécessité.

L’image traditionnelle de l’étudiant tel qu’on la connaît en prend pour son rume dans un avis d’une centaine de pages dévoilé mardi à l’UQAM par le président du CSE, Claude Lessard, et destiné au ministre de l’Enseignement supérieur, Pierre Duchesne. La tête encore emplie des souvenirs laissés par le printemps étudiant, les Québécois y apprendront que les études universitaires ne se limitent plus au jeune âge, que plusieurs s’y adonnent en dilettante, entièrement absents de la «vie universitaire», et qu’en somme, plusieurs n’en font pas le cœur de leur vie. C’est ainsi.

«La ligne traditionnelle études, travail, famille, pour laquelle nombre de politiques sociales et gouvernementales sont encore conçues, ne tient plus la route», dit Claude Lessard, lors de la présentation de l’avis intitulé *Parce que les façons de réaliser un projet d’études universitaires ont changé...* «L’étudiant classique est devenu l’exception plus que la règle.»

Quelques données: 70% des étudiants occupent un emploi en parallèle à leurs études. «On voit les deux cas de figure, dit M. Lessard. L’étudiant qui travaille, et le travailleur qui étudie.» Dans le réseau de l’Université du Québec (UQ), 25% des étudiants sont aussi parents, ce

qui plonge nombre d’étudiantes (les femmes sont les plus touchées) dans le tourbillon exigeant de la conciliation études-famille. «Or, les politiques n’ont pas suivi les changements qui s’opèrent dans la population, note Claude Lessard. Par exemple, le congé parental n’est admissible qu’aux travailleuses, pas aux étudiantes. C’est une aberration.»

Autre fait remarquable: désormais, le quart des étudiants universitaires optent pour le temps partiel, une tendance propre au Québec au sein de la fédération canadienne, mais qui s’apparenterait à un courant remarqué aux États-Unis, où la proportion d’*undergraduates* inscrits à temps partiel était de 46% en 2008. Les femmes et les étudiants plus âgés optent plus souvent pour cette manière moins intensive d’étudier. En outre, de plus en plus de bifurcations, d’interruptions d’études et de changements de programme sont notés.

Tout cela n’est pas matière à inquiétude, mais à capacité d’adaptation, note le Conseil dans une série de recommandations visant à mieux soutenir financièrement cette clientèle mal desservie par les politiques actuelles d’aide financière et de soutien parental, entre autres. «Ces nouveaux parcours ne touchent pas tant la réussite que la durée des études», note M. Lessard.

À l’UQAM, où ce dévoilement avait lieu, le recteur Robert Proulx était tout ouïe. «Ces nouveaux profils, l’UQAM y est sensible depuis sa création, où ces étudiants étaient alors appelés des “atypiques”», a-t-il expliqué, notant plus tard

le défi immense pour une université de s’adonner à une synergie essentielle entre recherche et formation avec des étudiants aux parcours aussi diversifiés.

Le rapport du CSE tombe à point. Non seulement survient-il après une période faste d’interrogation sur le modèle étudiant, mais il pourrait permettre de nourrir la réflexion des chantiers lancés par le gouvernement de Pauline Marois sur l’enseignement supérieur. L’un d’entre eux doit porter sur la révision de la politique de financement des universités, essentiellement basée sur le paiement d’un forfait par étudiant à temps plein. Cette forme de financement, concède le CSE, constitue un défi particulier — voire un poids — pour les universités qui accueillent un fort contingent d’étudiants à temps partiel, ce qui est la réalité du réseau UQ, par exemple.

«Nous ne recommandons pas de modifier la politique de financement, explique Claude Lessard, interrogé là-dessus. Mais force est d’admettre qu’il y a quelque chose d’un peu inéquitable dans le fait de faire reposer toute une politique sur un corps d’étudiants à temps plein, alors que cela ne correspond plus à la réalité.»

Il en est de même pour l’aide financière et les politiques de conciliation études-famille, quasi inexistantes hormis quelques efforts spontanés ici et là. «Les universités doivent faire le portrait non seulement de leur clientèle, mais des efforts à mener pour s’y adapter», dit M. Lessard.

Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d’offres

Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel

Au téléphone 514 985-3346
Par télécopieur 514 985-3390

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en avertir notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel inc., 12800, rue Brault, Saint-Jacques de Mirabel, division de Quebecor Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450, avenue Béchard, Québec, qui est la propriété de Corporation Sun Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.